

MAI 2022

Une stratégie de sécurité nationale pour les années 2020

Rapport du Groupe de travail sur la sécurité nationale
de l'École supérieure d'affaires publiques et
internationales, Université d'Ottawa



DIRECTEURS Vincent Rigby et Thomas Juneau

MEMBRES Margaret Bloodworth, Kerry Buck,
Ward Elcock, Dick Fadden, Masud Husain,
Daniel Jean, Margaret McCuaig Johnston,
John McNee, Roland Paris,
Morris Rosenberg et Nada Semaan

ÉDITRICE Madelaine Drohan



uOttawa

ÉSAPI
GSPIA

Une stratégie de sécurité nationale pour les années 2020

Comment le Canada peut s'adapter à un contexte de sécurité qui se détériore

Rapport du groupe de travail sur la sécurité nationale de l'École supérieure d'affaires publiques et internationales (ÉSAPI) de l'Université d'Ottawa

Directeurs de projet : Vincent Rigby et Thomas Juneau

Éditrice : Madelaine Drohan

Membres du groupe de travail : Margaret Bloodworth, Kerry Buck, Ward Elcock, Dick Fadden, Masud Husain, Daniel Jean, Margaret McCuaig-Johnston, John McNee, Roland Paris, Morris Rosenberg et Nada Semaan

Mai 2022 Le présent rapport a été rédigé avec le concours d'un groupe d'expertes et d'experts de l'École supérieure d'affaires publiques et internationales de l'Université d'Ottawa, notamment son directeur, le professeur Roland Paris, et des professionnelles et professionnels en résidence actuels et passés. Comme l'indiquent leurs biographies respectives en annexe, toutes et tous ont occupé des postes dans les plus hautes sphères

décisionnelles de la sécurité nationale, du renseignement, des affaires étrangères et de la défense. En outre, les directeurs du projet ont réalisé des entrevues confidentielles avec plusieurs hauts responsables actuels du renseignement et de la sécurité nationale.

Les membres du groupe de travail ont prêté leurs points de vue et leur expertise à la réalisation du rapport et sont généralement d'accord avec ses principales conclusions, sans forcément en cautionner tous les éléments.

Nous sommes reconnaissants de l'aide financière du Forum pour le dialogue Alex-Trebek, qui a rendu possible la réalisation de ce rapport, et de la contribution de Fernando Aguilar, étudiant à l'École supérieure d'affaires publiques et internationales, dont les recherches et le soutien logistique se sont avérés inestimables.

Sommaire

- Nous traversons une époque de grande instabilité mondiale où une menace grandissante pèse sur la sécurité du Canada et les autres démocraties libérales. La montée de l'hostilité russe s'inscrit dans une série de menaces, anciennes et nouvelles, qui mettent en péril la sécurité nationale du Canada. Elle incarne l'inquiétante recrudescence de la rivalité entre grandes puissances, cette fois alimentée, voire intensifiée, par d'autres menaces : sophistication de la guerre technologique, montée des idéologies extrémistes au Canada et à l'étranger, attaques contre les institutions démocratiques, crises mondiales telles que les changements climatiques et les pandémies. Nous avons d'ailleurs pu observer ces menaces sous un nouveau jour lors des manifestations qui ont bloqué les frontières et perturbé les rues de la capitale canadienne début 2022. Ces mêmes menaces qui, auparavant, visaient principalement l'État, visent maintenant également les individus et les sociétés.
- Lorsque ces menaces atteignent des proportions telles que nos valeurs collectives - notre population, nos principes et institutions démocratiques, notre économie, notre société, notre souveraineté - sont en péril, les Canadiennes et Canadiens s'attendent à ce que leur gouvernement les protège. Or, la notion de sécurité nationale est rarement prise au sérieux. Nous nous contentons de nous abriter derrière le bouclier de protection américain, ce qui nous a poussé à la complaisance et à négliger notre sécurité nationale.
- En réaction à ces changements rapides, d'autres États, notamment nos alliés du Groupe des cinq (Australie, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, États-Unis), actualisent leurs politiques, mettent en place de nouveaux outils et de nouveaux pouvoirs, réforment leurs institutions, consacrent davantage de ressources à la sécurité et créent de nouvelles alliances. Ils ont non seulement une vision claire des menaces qui pèsent sur le monde occidental, mais aussi une culture de sécurité nationale plus sophistiquée.
- Dans notre rapport, nous faisons valoir que le Canada n'est pas prêt à se défendre dans ce nouvel ordre mondial. La refonte de notre sécurité nationale est pressante. Nous nommons les menaces qui représentent de réels enjeux de sécurité nationale et recommandons les mesures à prendre pour combler les lacunes les plus critiques. L'essentiel de nos recommandations n'implique pas l'injection de nouvelles sommes importantes; il est plutôt question de maximiser les outils qui sont déjà à notre disposition et de favoriser une meilleure collaboration avec nos principaux alliés. En trame de fond, le message à comprendre est le suivant : nos gouvernements doivent avoir le courage de regarder en face

les enjeux de sécurité nationale dans un horizon plus lointain que les unes quotidiennes ou la prochaine élection.

- Nos recommandations se divisent en quatre grandes catégories.
 1. *Définir de nouvelles stratégies* : La stratégie de sécurité nationale du Canada doit être adaptée à la réalité actuelle. Les piliers sur lesquels nous avons compté dans le passé pour assurer notre protection et notre prospérité ne remplissent plus ce rôle. L'ordre mondial fondé sur des règles est grandement fragilisé. Tant que les politiciens ne prêtent pas une attention consciente aux enjeux de sécurité nationale, une stratégie comme telle est vaine. La première grande étape est donc la tenue d'un examen public de la sécurité nationale, un examen approfondi et transparent qui informera la population, établira les priorités, définira les moyens de les réaliser et fixera les changements qu'il faudra apporter à la gouvernance. Dans le cadre de cet exercice, le gouvernement devra aussi se demander si ses politiques en matière d'affaires étrangères, de défense et de développement sont adéquates. Il ne s'agit pas de travailler en vase clos, mais bien d'adopter une approche holistique coordonnée qui tient compte de toutes les ressources en sécurité nationale.
 2. *Améliorer les outils existants et en créer de nouveaux* : Pour faire face à une série de menaces diverses qui ne cessent de s'agrandir, le Canada doit s'armer d'outils améliorés et faire un meilleur usage de ceux qu'il possède déjà. Plus précisément, nous croyons que le Canada doit consacrer plus de ressources aux activités suivantes : partage d'information au sein de l'appareil fédéral ainsi qu'avec les autres ordres de gouvernement, actualisation de la législation, utilisation du renseignement de source ouverte, cybersécurité, protection de la sécurité économique, protection contre l'ingérence étrangère, et lutte contre le crime organisé et le blanchiment d'argent.
 3. *Renforcer la gouvernance* : Le Canada doit repenser son cadre de gouvernance de la sécurité nationale, c'est-à-dire les façons dont les décisions sont prises, dont les politiques sont définies et dont l'information est diffusée. Nous recommandons la création d'un comité au sein du Cabinet, présidé par le premier ministre, qui sera responsable de la sécurité nationale. Le Canada devrait passer en revue les rôles et ressources du poste de conseiller à la sécurité nationale et au renseignement auprès du premier ministre et former une équipe centrale plus forte d'analyse du renseignement, relevant du conseiller. Nous formulons également plusieurs recommandations pour pallier les difficultés rencontrées par le secteur de la sécurité nationale au niveau des ressources humaines.
 4. *Mettre l'accent sur la transparence et l'engagement* : À l'heure actuelle, beaucoup de Canadiennes et de Canadiens n'ont pas confiance en leur gouvernement. Ceci a des conséquences majeures en matière de sécurité nationale. Quand cette confiance est fragilisée, la désinformation s'incruste et se répand dans les murs de nos institutions démocratiques, les déstabilisant et créant des brèches que s'empressent de combler des acteurs hostiles. Dans un tel contexte, la traditionnelle approche à huis clos est désuète et contre-productive. Nous recommandons donc vivement au secteur de la sécurité nationale d'intensifier les récentes mesures d'engagement mises en place auprès de la société civile, du secteur privé, des médias, des milieux universitaires, et du Parlement. Le secteur de la sécurité nationale doit en outre maintenir et redoubler ses efforts consacrés à diversifier ses rangs.

- Nous avons rédigé ce rapport en collaboration avec un groupe de conseillères et conseillers ayant occupé des rôles clés dans le secteur de la sécurité nationale (conseillers à la sécurité nationale auprès du premier ministre, direction du SCRS [Service canadien du renseignement de sécurité], sous-ministre à la Défense nationale ou aux Affaires étrangères, ambassadrices et ambassadeurs, postes supérieurs dans les secteurs de la sécurité et du renseignement et expertes et experts de la sécurité des frontières, des flux financiers mondiaux, de la défense nationale et de la politique étrangère). Toutes ces personnes sont associées à l'École supérieure d'affaires publiques et internationales de l'Université d'Ottawa. Nous visons à combiner nos expertises pour attirer l'attention sur ces enjeux.

Une stratégie de sécurité nationale pour les années 2020

Comment le Canada peut s'adapter à un contexte de sécurité qui se détériore

Nous traversons une époque de grande instabilité mondiale où une menace grandissante pèse sur la sécurité du Canada et les autres démocraties libérales. L'invasion brutale de l'Ukraine perpétrée par la Russie début 2022, qui cible délibérément la population civile et fait planer la menace de guerre nucléaire, a amené même les démocraties occidentales les plus optimistes à repenser leur sécurité. L'avenir nous réserve une période de tensions croissantes sans conclusion en vue.

La montée de l'hostilité russe s'inscrit dans une série de menaces, anciennes et nouvelles, qui mettent en péril la sécurité nationale du Canada. Elle incarne l'inquiétante recrudescence de la rivalité entre grandes puissances, cette fois alimentée, voire intensifiée, par d'autres menaces : sophistication de la guerre technologique, montée des idéologies extrémistes au Canada et à l'étranger, attaques contre les institutions démocratiques, crises mondiales telles que les changements climatiques et les pandémies. Nous avons d'ailleurs pu observer ces menaces sous un nouveau jour lors des manifestations qui ont bloqué les frontières et perturbé les rues de la capitale canadienne début 2022.

Lorsque ces menaces atteignent des proportions telles que nos valeurs collectives - notre population, nos principes et institutions démocratiques, notre économie, notre société, notre souveraineté - sont en péril, les Canadiennes et Canadiens s'attendent à ce que leur gouvernement les protège.

Or, la notion de sécurité nationale est rarement prise au sérieux, d'où nos politiques réactives et notre culture de complaisance. Il semble que le Canada ait peu changé sa position face à la sécurité nationale depuis 1924, année où le sénateur Raoul Dandurand avait déclaré lors d'un rassemblement international que le Canada « habit[ait] une maison à l'épreuve du feu, loin des matériaux inflammables ». Notre histoire et notre géographie ont contribué à développer et à renforcer cette attitude. Depuis le début de la colonisation européenne, nous avons d'abord compté sur la France, puis sur la Grande-Bretagne et, aujourd'hui, sur les États-Unis pour nous défendre. Nous nous accommodons bien de la protection de nos voisins du Sud. De mémoire récente, contrairement à certains de nos alliés, nous n'avons pas été victimes d'attaques violentes et directes autres que l'attentat contre le vol d'Air India en 1985. Ces circonstances nous ont conduits à baisser notre garde et à négliger notre sécurité nationale.

Même avant l'arrivée des chars russes en territoire ukrainien en février 2022, la précarité de notre approche traditionnelle face à la sécurité nationale ne faisait aucun doute. Depuis le dernier examen de la politique canadienne de sécurité nationale en 2004, la pandémie la plus meurtrière des cent dernières années et le ralentissement économique le plus brutal depuis la Grande Dépression sont venus déstabiliser le monde. Les États-Unis, où règne un climat de polarisation, sont devenus un allié plutôt imprévisible depuis quelques années. Les obstacles à la circulation des personnes, des biens et des idées se multiplient. L'autoritarisme gagne du

terrain. La Russie n'est pas la seule puissance qui menace ses voisins; la Chine le fait aussi, chez elle comme ailleurs. Pour couronner le tout, nous sommes confrontés à une foule de menaces et d'acteurs non traditionnels. Ces mêmes menaces qui, auparavant, visaient principalement l'État, visent maintenant également les individus et sociétés.

D'autres États, notamment nos alliés du Groupe des cinq (Australie, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, États-Unis), actualisent leurs politiques, développent de nouveaux outils et de nouveaux pouvoirs, consacrent davantage de ressources à la sécurité et créent de nouvelles alliances. Ils ont non seulement une vision claire des menaces qui pèsent sur le monde occidental, mais aussi une culture de sécurité nationale plus sophistiquée.

Pendant ce temps le Canada, lui, n'agit pas. Le dernier énoncé de sécurité nationale ou de politique étrangère remonte à plus de quinze ans, et aucun examen approfondi de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité* n'a été réalisé depuis la création du SCRS en 1984. De plus, nos alliés nous surclassent en prenant des mesures pratiques et concrètes pour contrer les menaces à leur sécurité nationale.

Dans ce rapport, nous suggérons que le Canada n'est pas prêt à se défendre dans ce nouvel ordre mondial. La refonte de notre sécurité nationale est pressante. Sans énumérer chacune des menaces qui nous guettent, nous nous penchons sur celles qui sont particulièrement graves - ou nouvelles et différentes - et qui commandent des changements de politiques ou de pratiques. Nous nommons les menaces qui représentent de réels enjeux de sécurité nationale et recommandons les mesures à prendre pour combler les lacunes les plus critiques. L'essentiel de nos recommandations n'implique pas l'injection de nouvelles sommes importantes; il est plutôt question de maximiser les outils qui sont déjà à notre disposition et de favoriser une meilleure collaboration avec nos principaux alliés. En trame de fond, le message à comprendre est le suivant : nos gouvernements doivent avoir le courage de regarder en face les enjeux de sécurité nationale dans un horizon plus lointain que les unes quotidiennes ou la prochaine élection.

Nous avons rédigé ce rapport en collaboration avec un groupe de conseillères et conseillers ayant occupé des rôles clés dans le secteur de la sécurité nationale (conseillers à la sécurité nationale auprès du premier ministre, directeurs du SCRS, sous-ministres à la Défense nationale ou aux Affaires étrangères, ambassadrices et ambassadeurs, cadres supérieurs dans les secteurs de la sécurité et du renseignement et expertes et experts de la sécurité des frontières, des flux financiers mondiaux, de la défense nationale et de la politique étrangère). Toutes ces personnes sont associées à l'École supérieure d'affaires publiques et internationales de l'Université d'Ottawa. Nous visons à combiner nos expertises pour attirer l'attention sur ces enjeux.

La sécurité nationale aujourd'hui

La sécurité nationale n'est pas en péril chaque fois que survient un problème. Lorsque c'est le cas, le gouvernement fédéral peut invoquer des pouvoirs extraordinaires et intrusifs. Il est donc préférable que certaines questions soient traitées en dehors du contexte de la sécurité nationale, c'est-à-dire par des ministères qui ne sont pas du secteur de la sécurité et du renseignement, par d'autres ordres de gouvernement, par le secteur privé, ou par la société civile.

Dans un contexte où les menaces se multiplient, la définition des enjeux de sécurité nationale s'embrouille. D'une part, une définition qui intègre la vaste nomenclature des menaces actuelles serait non seulement trop vague pour être utile, mais elle donnerait également lieu à un impérialisme où la sécurité nationale est constamment compromise et constitue le *point central* des politiques gouvernementales, plutôt qu'un *élément* parmi d'autres. Inversement, une définition qui n'intègre que les menaces traditionnelles serait insuffisante dans un monde qui évolue.

De façon générale, une menace à la sécurité nationale du Canada s'entend d'une situation qui met en péril la population canadienne, ses valeurs et institutions démocratiques, son économie, sa société, et sa souveraineté. Il convient toutefois de tenir compte de l'envergure de la menace. Par exemple, le piratage d'un ordinateur personnel met en péril la vie privée et la sécurité financière d'un ménage, alors qu'une cyberattaque sur les principales institutions financières d'un pays constitue une menace d'ordre national. Les répercussions potentielles doivent atteindre un certain seuil pour justifier une réponse nationale. Il faut également considérer les risques qu'une situation qui ne constitue pas une menace d'emblée en devienne une au fil du temps. Ce fut le cas, par exemple, de la pandémie de COVID-19, à mesure que ses répercussions sanitaires, économiques, sociales et géopolitiques se sont intensifiées. C'est donc au cas par cas que la définition d'une menace à la sécurité nationale peut être établie.

Nous utilisons la définition suivante : les enjeux de sécurité nationale sont ceux qui touchent les menaces à la population, aux valeurs et institutions démocratiques, à l'économie, à la société ou à la souveraineté du Canada dont l'envergure requiert une réponse nationale.

Contexte de la menace

Les menaces qui pèsent sur la population canadienne peuvent être vues sous plusieurs angles, notamment celui des institutions ou des personnes qu'elles ciblent. Dans le passé, ce sont principalement les institutions fédérales et nationales qui étaient visées. Aujourd'hui, elles touchent également la population et un plus grand éventail d'institutions publiques et privées dans des proportions sans précédent. Les cas d'espionnage visant les universités et les établissements de recherche et les cyberattaques contre les entreprises et des particuliers en sont des exemples. Nous pouvons également explorer l'angle de la source des menaces, par exemple des États ou des acteurs non étatiques tels que des réseaux terroristes ou criminels, ou celui de la période pendant laquelle leurs répercussions se font sentir, par exemple les situations qui posent un risque immédiat, comme la pandémie de COVID-19, ou celles qui présentent un danger à long terme, notamment la fonte des glaces polaires.

Ce rapport traite principalement des menaces qui se distinguent des menaces traditionnelles et de celles qui sont alarmantes. Il est particulièrement inquiétant de constater que ces menaces sont interdépendantes. Elles n'existent pas isolément : il est impossible de répondre - ou de ne pas répondre - à une menace sans qu'il y ait des répercussions positives ou négatives.

La rivalité entre grandes puissances

L'invasion russe de l'Ukraine met en évidence l'apparition d'une concurrence géopolitique intensifiée dans un monde de plus en plus multipolaire. Même avant l'invasion, l'intention de la Russie revanchiste ne laissait aucun doute : ses efforts pour compromettre les élections démocratiques et diffuser de la désinformation visaient à perturber l'ordre mondial. Et en seulement quelques semaines, le contexte mondial de la sécurité s'est transformé. Les actions récentes de Moscou menacent directement les intérêts et les valeurs de l'Occident et exigent des pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et des autres pays qu'ils redoublent de vigilance. Le Canada et ses alliés doivent revoir sérieusement leurs capacités militaires et être prêts à résister à toute autre offensive russe, qu'elle survienne en Europe de l'Est ou dans l'Arctique. Nous n'avons d'autre choix que de nous adapter à cette situation dangereuse, exacerbée par le rapprochement de la Russie et de la Chine.

Bien qu'elles concentrent leurs efforts sur l'Ukraine, les démocraties occidentales savent bien que la Chine pose une menace plus grave à long terme. Son ascension sur les plans politique, économique, militaire et technologique dans les trente dernières années a été au centre de l'évolution continue du paysage géopolitique. Dans les dix dernières années en particulier, la Chine s'est montrée beaucoup plus assertive sur sa propre scène ainsi que sur la scène mondiale. En plus de déployer des efforts soutenus pour écraser la concurrence et renforcer sa stratégie de développement d'infrastructures, elle étend ses pouvoirs et son influence, notamment par la *Belt and Road Initiative*. La Chine suit de très près l'évolution de la situation en Ukraine et poursuit ses intérêts au détriment de l'Occident.

Avec leur ingérence étrangère, leurs activités de désinformation, d'espionnage et de diplomatie des otages et leurs cyberattaques, la Chine et la Russie demeureront une menace importante pour le Canada. Leurs actions menacent directement aussi bien les institutions gouvernementales que la population, les entreprises, les universités et les centres de recherche. Les gouvernements russe et chinois cognent à nos portes par l'intimidation de citoyens exilés au Canada pour échapper à la tyrannie. Ces actions briment le droit de vivre et

de s'exprimer librement de ces citoyens et nuisent à leur capacité d'enrichir la sphère publique. La Chine et la Russie ont également tenté de s'ingérer dans nos élections en ciblant, sur les médias sociaux, les personnes qui se prononcent à l'encontre de leurs intérêts. Ces actions portent atteinte à notre démocratie. À défaut de réagir avec fermeté, nous mettons aussi en péril nos alliés et, conséquemment, nos relations avec eux sur les plans de la sécurité et du renseignement.

D'autres puissances régionales révisionnistes ou agressives, en particulier des adversaires comme l'Iran et la Corée du Nord, mais aussi des alliés et des partenaires du Canada comme la Turquie, l'Arabie saoudite et l'Inde, s'adonnent à des activités hostiles qui menacent les intérêts du Canada à l'échelle nationale et internationale, notamment en intimidant des membres de leur diaspora. Même si ces pays n'ont pas les mêmes moyens que la Chine et la Russie pour nuire au Canada, nous devons prendre davantage au sérieux leurs attaques contre le gouvernement canadien, le secteur privé et la société civile.

Dans un contexte international en pleine évolution, le Canada a tout intérêt à maintenir l'ordre international fondé sur des règles pour continuer de bénéficier de la sécurité et de la prospérité collectives qui en découlent. Alors que cet ordre s'affaiblit pour faire place à un ordre moins prévisible et davantage axé sur le pouvoir, le Canada est confronté à des questions difficiles. Pour préserver notre sécurité nationale et protéger nos intérêts, nous devons adopter des stratégies plus solides et cohérentes en matière de politique étrangère, de défense et de développement international qui compléteront les stratégies adoptées chez nous. La sécurité nationale et la sécurité internationale sont indissociables.

La démocratie assiégée

Nous assistons à la renaissance du conflit idéologique opposant la démocratie libérale à l'autocratie, ce qui contribue à l'effritement de l'ordre international fondé sur des règles. La démocratie libérale est de plus en plus mise à l'épreuve par les gouvernements autoritaires qui souhaitent miner la primauté du droit, le commerce ouvert, le multilatéralisme et les droits de la personne. Selon l'organisation non gouvernementale américaine Freedom House, le nombre de pays libres est passé de 89 en 2005 à 82 en 2020, alors que le nombre de pays désignés comme non libres est passé de 45 en 2009 à 54 en 2020. Cette évolution est d'autant plus inquiétante pour le Canada parce qu'on l'observe non seulement dans des pays comme la Hongrie, la Turquie, la Pologne et le Brésil, mais aussi aux États-Unis.

Les démocraties libérales sont également contestées de l'intérieur, résultat de la polarisation croissante motivée par la grogne et alimentée par la désinformation. Les manifestations qui ont eu lieu début 2022 à Ottawa et dans les villes frontalières de Windsor, en Ontario, d'Emerson, au Manitoba, et de Coutts, en Alberta, nous ont donné un avant-goût amer du tort qu'un petit groupe de manifestants résolu peuvent causer à la population et à l'économie. Ces manifestations démontrent également d'autres tendances que nous décrivons dans le présent rapport. Les manifestants, dont certains préconisaient le renversement du gouvernement démocratiquement élu, étaient des acteurs non étatiques. À Coutts, des signes laissaient croire que des groupes du crime organisé avaient infiltré la manifestation. Les organisateurs se servaient des médias sociaux pour coordonner leurs actions et communiquer avec leurs abonnés. Les manifestants ont aussi intimidé les médias en vue de décourager la couverture objective de l'insurrection.

Source¹ : <https://freedomhouse.org/report/freedom-world/2021/democracy-under-siege>

Les liens entre les extrémistes de droite du Canada et des États-Unis sont rapidement devenus évidents, sans compter l'appui ouvert de politiciens et de médias conservateurs américains, dont la chaîne Fox News. Cette situation ne constituait certainement pas une forme conventionnelle d'ingérence étrangère, puisqu'elle ne découlait pas des actions d'un gouvernement étranger, mais elle représentait assurément une plus grande menace à la démocratie canadienne que toute action posée par un pays autre que les États-Unis. Nos organismes de sécurité nationale et de renseignement auront du fil à retordre pour surveiller cette menace, puisqu'elle provient de notre plus grande source de renseignement.

Pour ce qui est de la réponse du gouvernement, le manque de coordination entre les différents ordres a causé la prolongation des manifestations et l'érosion de la confiance envers les autorités. Les manifestants disaient cibler le gouvernement fédéral, mais ce sont plutôt les gens vivant près du lieu de la manifestation, à Ottawa, ainsi que les entreprises qui dépendent du commerce transfrontalier, établies à Windsor, à Emerson et à Coutts, qui ont subi les contrecoups. En fin de compte, les manifestations n'ont pas constitué une crise de sécurité nationale majeure, mais elles ont fait ressortir d'importantes vulnérabilités. Nous sommes d'avis que le Canada n'est pas suffisamment prêt à faire face à un pire scénario dans le futur.

Les manifestations ont également permis de mettre au jour un enjeu plus vaste et peut-être existentiel pour le Canada, soit les conséquences d'un recul de la démocratie aux États-Unis. Si des scénarios de violence politique généralisée chez nos voisins du Sud devaient se concrétiser, comment le Canada devrait-il réagir? Il aurait été fantaisiste de se poser cette question à peine quelques années plus tôt, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. La montée du protectionnisme commercial aux États-Unis constitue également une menace sérieuse pour l'économie canadienne, qui demeure fortement tributaire des exportations vers ce pays, et les possibilités de diversification sont minces. La croissance continue de l'imprévisibilité et de l'unilatéralisme aux États-Unis pourrait susciter des questions difficiles, surtout si Donald Trump ou un républicain de même augure devait remporter les élections présidentielles de 2024. Les États-Unis demeureront notre plus proche allié, mais ils pourraient également devenir une source de menace et d'instabilité.

Enjeux transnationaux

Les phénomènes transnationaux comme les pandémies et les changements climatiques sont d'abord, respectivement, des problèmes de santé publique et d'environnement, mais ils ont aussi de fortes répercussions sur la sécurité nationale au-delà d'un certain seuil. Ils peuvent également avoir un effet catalytique sur bon nombre des autres menaces nommées dans le présent rapport.

La pandémie de COVID-19 en est la preuve, comme en fait foi son incidence immédiate sur le nombre de cas et de décès. Au début d'avril 2022, la maladie avait fait près de 38 000 victimes au Canada (et possiblement jusqu'à 20 millions dans le monde) et perturbé pratiquement tous

¹ Un renversement de l'équilibre international. En 2020, le nombre de pays libres dans le monde a chuté au plus bas depuis le début d'une période de déclin de la démocratie à l'échelle mondiale échelonné sur 15 ans, tandis que le nombre de pays non libres n'a jamais été aussi élevé. Ce graphique est tiré du rapport *Freedom in the World 2021*, publié sur freedomhouse.org.

les aspects de notre société et de notre économie. Nous constatons également une augmentation des répercussions indirectes. Elle a exacerbé les tensions sociopolitiques et encouragé l'extrémisme, comme nous l'avons observé lors des manifestations tenues notamment à Ottawa en février. Le motif invoqué était les mesures de santé publique, mais il masquait en fait une foule d'autres récriminations. Ailleurs dans le monde, la pandémie a intensifié la concurrence géopolitique, accru la vulnérabilité du secteur pharmaceutique canadien à l'espionnage par des États hostiles, et contribué à la radicalisation de certains groupes. La sécurité sanitaire mondiale restera au cœur des préoccupations bien après la pandémie actuelle, car l'évolution de l'activité humaine, notamment les déplacements et les migrations de masse, conjuguée aux effets des changements climatiques, créera des conditions favorables à l'émergence de nouvelles maladies.

Les changements climatiques menacent la sécurité des Canadiennes et des Canadiens. D'ailleurs, le réchauffement passé et futur au Canada est, en moyenne, environ deux fois plus grand en ampleur que le réchauffement mondial. Un climat plus chaud intensifiera les conditions météorologiques extrêmes et se traduira par une hausse des vagues de chaleur, des sécheresses, des feux de forêt et des inondations en milieu urbain. Il en résultera des pressions sur les infrastructures essentielles et les intervenants d'urgence ainsi qu'une hausse des demandes d'aide aux autorités civiles auprès des Forces armées canadiennes. Déjà dans l'Arctique, les changements se font ressentir et mettent en péril les moyens de subsistance de certains résidents.

Source² : https://nsidc.org/cryosphere/arctic-meteorology/climate_change.html

Sur le plan international, l'absence de glace sur de plus longues périodes et de plus vastes étendues dans les régions canadiennes de l'Arctique aura comme effet d'accroître les menaces à notre sécurité. La réduction de la couverture glaciaire alimentera la concurrence pour les voies navigables, les ressources énergétiques et les gisements minéraux. Il faudra aussi tenir compte de l'aspect géopolitique. La Russie et la Chine investissent pour renforcer leurs capacités dans l'Arctique et se livreront de plus en plus au vol de propriété intellectuelle pour des technologies essentielles pour s'adapter aux changements climatiques. Malgré les objections du Canada, les États-Unis insistent pour dire que le passage du Nord-Ouest constitue une voie navigable internationale, ce qui profite notamment à la Chine et à la Russie, leur permettant d'exploiter cette ouverture. Dans un rapport de 2021, The Brookings Institution a mentionné que la Chine a mis sur pied des installations scientifiques et satellitaires en Norvège, en Islande et en Suède et que des entreprises chinoises effectuent des travaux d'infrastructures à d'éventuelles fins militaires au Groenland, en Scandinavie et en Russie. De plus, elle a ajouté à sa flotte un troisième brise-glace lourd et un navire destiné entre autres au sauvetage de navires dans l'Arctique. La Russie distance depuis longtemps le Canada en ce qui concerne le développement de sa région arctique, où elle érige notamment des bases militaires et travaille à ajouter à son imposante flotte au moins cinq brise-glaces lourds à propulsion nucléaire. À en juger par son invasion de l'Ukraine, la Russie pourrait bien envisager d'autres mesures militaires dans l'Arctique.

Cette situation exige du Canada qu'il fasse un examen sérieux de ses activités dans l'Arctique, y compris de son empreinte et de ses capacités militaires, auxquelles on a accordé peu d'attention au cours des dernières décennies malgré les nombreux discours du gouvernement à l'effet contraire. Dans son budget de 2022, le gouvernement a fait l'annonce qu'il envisageait des options qui lui permettraient de respecter son engagement à moderniser le Commandement

² Changement dans l'indice de température air-océan (°C) de 1960 à 2019.

de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) en y investissant d'importantes sommes. Il s'agit là d'une bonne nouvelle à cet égard, mais les investissements ne doivent pas tarder. Cette modernisation se fait attendre depuis longtemps mais ne sera pas suffisante pour contrer les menaces émergentes venant du Nord.

L'extrémisme violent et le crime organisé

L'extrémisme violent à caractère idéologique représente une menace croissante à la sécurité nationale au pays. Les manifestations qui ont perturbé Ottawa, Windsor, Emerson et Coutts au début de 2022 ont validé les préoccupations qu'exprimaient les experts depuis des années. On observe au Canada une hausse constante des menaces à l'endroit de politiciens, de responsables de l'État et de groupes vulnérables. Les personnes et les groupes qui adhèrent à toute une gamme d'idéologies violentes d'extrême droite sont de plus en plus organisés et audacieux depuis les événements du début de 2022 et ils ont établi ou resserré des liens avec des acteurs aux vues similaires provenant des États-Unis et d'ailleurs. Indépendamment de leur nature, qu'elle soit antigouvernementale, antisémite, islamophobe, anti-asiatique ou misogyne, ces groupes sont le reflet de tendances mondiales dont il faut aborder les causes profondes. Il est nécessaire que les organismes de sécurité nationale et les acteurs sociaux du domaine des politiques publiques collaborent plus étroitement.

Les groupes extrémistes violents établis à l'étranger et motivés par la religion, en particulier l'État islamique et Al-Qaïda, n'ont pas disparu. Malgré leur affaiblissement, leurs réseaux mondiaux ont toujours l'ambition, voire la capacité de porter atteinte aux intérêts de l'Occident, y compris du Canada. En cette période où nous consacrons davantage d'attention et de ressources à l'extrémisme de droite, ce n'est pas le moment d'ignorer ces groupes.

Le crime organisé transnational est une autre préoccupation constante qui est aggravée lorsqu'elle recoupe certaines tendances dont nous faisons mention. Habituellement, les activités criminelles ne relèvent pas du domaine de la sécurité nationale en deçà d'un certain seuil; sous ce seuil demeurent généralement une question policière. Le crime organisé transnational crée néanmoins des distorsions dans l'économie mondiale et favorise les pratiques de corruption, notamment le blanchiment d'argent, et peut ainsi miner les institutions démocratiques et la primauté du droit. Il favorise également la corruption ou l'affaiblissement des activités et des institutions légitimes lorsqu'il se répand entre autres dans la construction et le financement politique. Il peut représenter une menace en soi ou se combiner à d'autres menaces, par exemple lorsqu'il y a collusion entre des groupes criminels et un État comme la Russie.

Nouvelles technologies, nouvelles vulnérabilités

Malgré la possibilité qu'elles améliorent la vie des Canadiens, les nouvelles technologies peuvent aussi constituer une menace ou en aggraver d'autres. Par exemple, leur utilisation par les dirigeants des manifestations au début de 2022 a fait croître la menace de l'extrémisme idéologique en permettant à ces derniers de communiquer avec leurs adeptes et de coordonner leurs actions. À l'étranger, la hausse de la concurrence géopolitique est à l'origine d'une lutte scientifique et technologique entre les États.

Les démocraties ont comme objectif de conserver un avantage comparatif, car leurs concurrents cherchent à utiliser leurs moyens d'action technologique et économique contre nous. Il ne se passe pas une journée, semble-t-il, sans qu'on entende parler de l'utilisation de la technologie par des gens malintentionnés, notamment pour lancer des cyberattaques contre des infrastructures essentielles comme les banques, les hôpitaux ou les réseaux électriques. Des extrémistes de tout horizon idéologique en font usage pour répandre de la propagande haineuse et des théories du complot. Les technologies émergentes faisant appel à l'intelligence artificielle, comme l'apprentissage automatique, ainsi que les nouveaux systèmes d'armes et l'informatique quantique accentuent les menaces posées par les États hostiles ou les criminels. Au Canada, une bonne partie du débat porte sur la 5G et l'utilisation de la technologie de Huawei; par conséquent, on oublie trop souvent les menaces que posent ces autres nouvelles technologies puissantes.

Les chercheurs et les innovateurs des secteurs privé et public se retrouvent ainsi dans le collimateur. Nous savons que des entreprises qui camouflent leurs liens avec l'État investissent de façon stratégique dans des secteurs sensibles du Canada. De plus, nous avons été témoins de vols de propriété intellectuelle visant à faire avancer les intérêts d'États étrangers et d'entreprises soutenues par l'État aux dépens des propriétaires de ces technologies et de la sécurité économique du Canada. Prenons l'exemple de la collaboration entre les partenaires canadiens et chinois dans le domaine de la recherche. Les partenariats constructifs entre les scientifiques et les ingénieurs du Canada et de la Chine, qui durent depuis plusieurs décennies, comportent néanmoins plusieurs risques. En Chine, les lois prévoient à la fois des mesures de contrôle nationales et des dispositions extraterritoriales qui obligent la population et les institutions du pays à collaborer avec les organismes de renseignement chinois. Autrement dit, il se peut que, à leur insu, les innovateurs canadiens qui collaborent avec des partenaires chinois rendent service à l'armée chinoise, notamment dans le cadre de partenariats de recherche sur l'intelligence artificielle, la biotechnologie, la photonique (la science physique des ondes lumineuses), l'informatique quantique et la génomique. Cette situation présente des risques tangibles, car les meilleures universités de recherche du Canada comptent parmi les institutions qui collaborent le plus souvent avec les universités militaires chinoises.

Répercussions sur le plan des politiques

À l'heure actuelle, le Canada n'est tout simplement pas prêt à affronter toutes ces menaces. En effet, le gouvernement fédéral n'a réalisé aucune évaluation des menaces stratégiques pour la population canadienne depuis des années et n'a établi aucune stratégie internationale depuis 2005. Comme aucun examen approfondi n'a été fait, il n'y a pas eu d'évaluation rigoureuse des outils et des pouvoirs pour ce qui est de la sécurité nationale, et nous ne savons pas si nous utilisons les outils actuels au meilleur escient. Le projet de loi C-59, une mesure législative importante, a été présenté en 2019 en vue de remplacer le système morcelé d'examen des activités de sécurité nationale par un système plus complet et de modifier la *Loi antiterroriste* afin qu'elle respecte mieux la *Charte canadienne des droits et libertés*. Cependant, beaucoup de dossiers ne sont toujours pas réglés. Par exemple, le dernier examen approfondi de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité* remonte à 1984. Nos structures de gouvernance interne ne sont pas en harmonie avec celles de nos alliés. Le gouvernement fédéral doit améliorer sa façon de travailler avec les autres ordres de gouvernement. Sa transparence à l'égard des Canadiens s'est améliorée, mais elle demeure bien trop faible.

Plusieurs conséquences en découlent : il faut d'abord qu'un plus grand nombre d'acteurs interviennent en matière de sécurité nationale que par le passé et que les principaux organismes de sécurité nationale travaillent de plus en plus étroitement avec d'autres partenaires non traditionnels du gouvernement fédéral, dont les ministères à vocation économique et sociale, ainsi que des partenaires à l'extérieur d'Ottawa, notamment les autres ordres de gouvernement, le secteur privé, le milieu universitaire, la société civile, les communautés racialisées, et ses alliés.

En retour, il faut augmenter considérablement l'échange d'information, ce que la communauté de la sécurité nationale n'a pas toujours été en mesure de bien faire car elle est profondément enracinée dans une culture du secret. Même si le gouvernement fédéral a apporté des améliorations depuis la catastrophe d'Air India en 1985, il reste fort à faire. Il faut également améliorer et affiner la fonction de coordination et de direction au centre du gouvernement.

Enfin, la situation montre bien la nécessité d'une plus grande transparence et d'une meilleure compréhension de la sécurité nationale par le public. Il ne suffit pas qu'un groupe de ministres et leurs ministères et organismes travaillent à huis clos; la population doit aussi être informée et consultée, c'est-à-dire que le gouvernement doit démontrer davantage d'ouverture afin que les Canadiens saisissent mieux le contexte de la menace.

Au bout du compte, le Canada doit prendre la sécurité nationale beaucoup plus au sérieux qu'il ne l'a fait jusqu'à maintenant. Nous avons négligé la sécurité nationale pendant des dizaines d'années, surtout parce que nous pouvions nous le permettre. À l'abri des grandes menaces, nous avons rarement subi de contrecoups, malgré notre relâchement. La plupart du temps, nous ne faisons que réagir aux problèmes de sécurité nationale plutôt que de les régler de manière proactive et structurée.

La voie à suivre

Dans la présente section, nous recommandons au gouvernement fédéral des moyens de renforcer la capacité du Canada de lutter contre les menaces nouvelles et changeantes. Bon nombre des initiatives que nous proposons seraient gratuites, et d'autres, peu coûteuses. De plus, la plupart d'entre elles devraient être considérées comme des investissements, car la société en profiterait. Nous avons divisé nos recommandations en quatre catégories, à savoir la nécessité que le Canada élabore des stratégies de sécurité nationale avant-gardistes; la nécessité de renforcer les outils existants et d'en créer de nouveaux; la gouvernance; ainsi que la confiance, la transparence et l'engagement.

Élaborer de nouvelles stratégies

Le Canada a besoin d'une stratégie de sécurité nationale adaptée aux réalités d'aujourd'hui. Nous ne pouvons plus compter sur certains des fondements qui garantissent notre sécurité et notre prospérité depuis des dizaines d'années. L'ordre international fondé sur des règles et le système multilatéral qui l'appuie subissent de graves pressions. Notre « chez-nous » n'est plus à l'épreuve de tout.

N'empêche qu'une stratégie à elle seule ne veut rien dire si les politiciens n'accordent pas une attention plus soutenue à ces enjeux et ne s'engagent pas à participer de façon plus ouverte et générale. Comme les politiciens répondent aux préoccupations de leurs électeurs, la tenue d'un examen public constitue la première étape essentielle pour préparer le Canada à ce nouveau monde. Un examen approfondi et transparent contribuerait à informer le public, à faire ressortir les priorités, à déterminer les politiques et les outils nécessaires pour y donner suite et à mettre en lumière les changements à apporter à la gouvernance. Des annonces budgétaires occasionnelles concernant de nouvelles sommes investies un peu partout dans des initiatives de sécurité nationale ne suffiront pas en l'absence d'une stratégie globale.

Cet examen devrait notamment laisser entendre que la sécurité nationale n'établit pas nécessairement de distinction entre les menaces nationales et internationales. Comme le montre le présent rapport, les auteurs de menaces à l'endroit du Canada ont souvent des liens ailleurs dans le monde, alors que des crises à l'apparence purement internationale peuvent vite entraîner des répercussions sur le territoire canadien. Dans cette optique, même si le présent rapport ne porte pas sur la défense et la politique étrangère en soi, les efforts déployés ou non par le gouvernement dans ces domaines sont en fait étroitement liés aux efforts en matière de sécurité nationale. La négligence du Canada à l'égard de la politique étrangère et de défense au cours des dernières dizaines d'années a donc nui à la sécurité nationale. L'invasion russe de l'Ukraine constitue un autre exemple révélateur de la puissance coercitive insuffisante du Canada.

Source : <https://budget.gc.ca/2022/report-rapport/chap5-fr.html>

En examinant sa stratégie de sécurité nationale, le gouvernement devrait donc poser un regard lucide sur ses capacités en matière de politique étrangère et de défense afin de déterminer si elles sont adéquates ou non compte tenu des menaces connues et prévues. Il ne s'agit pas de mettre à jour la politique de défense du Canada séparément, comme en fait mention le budget de 2022, mais plutôt d'examiner *tous* nos moyens de sécurité nationale de manière coordonnée et globale. La question du financement de la défense doit aussi être abordée. Le Canada devrait-il atteindre l'objectif ambitieux de l'OTAN de consacrer deux pour cent du PIB à la

défense ou du moins s'en approcher? En fin de compte, bien que ces mesures soient utiles pour des motifs politiques, la puissance coercitive n'est pas une question de pourcentage. La décision récente du gouvernement d'acquiescer enfin les chasseurs F-35, ainsi que l'annonce, dans le budget, de consacrer 6,1 milliards de dollars sur cinq ans à « l'atteinte de nos priorités en matière de défense » sont les bienvenues. Il est toutefois urgent d'en faire davantage.

Recommandations :

- Réaliser un examen *public* approfondi des politiques de sécurité nationale. L'examen devra présenter aux Canadiennes et aux Canadiens un portrait clair du contexte de la menace et de ses aspects préoccupants, et proposer des politiques, des pouvoirs et des outils pour combler les lacunes, tout en respectant les limites de la *Charte* et les mesures de protection de la vie privée.
- Dans le cadre de cet examen public, traiter des menaces à la sécurité nationale telles que les activités hostiles menées par des acteurs étatiques (p. ex., ingérence étrangère, espionnage, menaces économiques) et des acteurs non étatiques (p. ex., terrorisme, crime organisé), la cybersécurité, les pandémies et les changements climatiques. L'examen devra se pencher sur la meilleure façon de contrer ces menaces et nommer les outils (p. ex., législation, pouvoirs, partage d'information et du renseignement), les modes de gouvernance et le niveau de participation de la population qui seront nécessaires.
- Examiner les liens étroits entre les politiques de sécurité nationale et d'affaires étrangères, la défense et le développement international. Tant que le Canada n'arrive pas à protéger et à défendre ses intérêts adéquatement à l'étranger, sa population n'est pas entièrement protégée.
- Faire des choix plus judicieux en matière de politique étrangère, de défense et d'aide à l'international et mieux regrouper et cibler les priorités. Les efforts que le Canada consacre à protéger ses intérêts seront plus fructueux s'ils sont concentrés sur un nombre plus limité de sphères.
- Augmenter, en complément à la modernisation du NORAD, les ressources militaires et diplomatiques consacrées au renforcement de la défense de l'Arctique (p. ex., accélérer la livraison des navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique et la construction de la station navale de Nanisivik, sur l'île de Baffin), renforcer les compétences en matière de renseignement étranger, améliorer les capacités de déploiement de corps expéditionnaires dans les points chauds du globe, approfondir la coopération avec nos alliés sur les grands enjeux de sécurité (p. ex., adhésion au partenariat AUKUS aux côtés de l'Australie, du Royaume-Uni et des États-Unis) et augmenter les ressources consacrées aux initiatives de non-prolifération et de contrôle des armes.
- Assurer d'emblée le financement complet de la nouvelle stratégie de sécurité nationale.
- Revoir la stratégie tous les cinq ans et en réaliser un examen approfondi dès que des changements majeurs se produisent.

Renforcer les outils existants et en créer de nouveaux

Le Canada doit créer de nouveaux outils et mieux utiliser ceux dont il dispose pour affronter cet éventail de menaces qui se diversifient et s'intensifient.

1. L'échange d'information au sein du gouvernement

La communauté de la sécurité et du renseignement au sein de la fonction publique se compose essentiellement des dix ministères et organismes suivants :

- Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)
- Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS)
- Centre de la sécurité des télécommunications (CST)
- Ministère de la Défense nationale et Forces armées canadiennes (MDN/FAC)
- Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE)
- Affaires mondiales Canada (AMC)
- Centre intégré d'évaluation du terrorisme (CIET)
- Bureau du Conseil privé (BCP)
- Sécurité publique Canada (SP)
- Gendarmerie royale du Canada (GRC)

Bien qu'il s'agisse d'une grande communauté, elle est petite comparativement à celle des États-Unis. Compte tenu de la nature dynamique et mondiale des difficultés auxquelles nous sommes confrontés en matière de sécurité nationale, les travaux liés à la sécurité nationale peuvent faire intervenir pratiquement tous les ministères à Ottawa sur une base quotidienne, y compris :

- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Corporation commerciale canadienne
- Patrimoine canadien
- Environnement et Changement climatique Canada
- Finances Canada
- Santé Canada
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
- Innovation, Sciences et Développement économique Canada
- Justice Canada
- Ressources naturelles Canada
- Agence de la santé publique du Canada
- Transports Canada

Il est primordial que tout le monde travaille autant que possible avec la même information. Cependant, de nombreux Canadiens seraient étonnés de savoir à quel point l'échange d'information est laborieux au sein du gouvernement et constitue un obstacle majeur pour les organismes de renseignement et d'application de la loi. Nous devrions pouvoir à la fois protéger les droits garantis par la *Charte* et renforcer notre sécurité nationale. Or, le débat tourne trop souvent autour de choix, c'est-à-dire que l'élimination de certains obstacles bureaucratiques ou législatifs à l'échange efficace d'information entraînerait inmanquablement l'érosion de certains droits fondamentaux. Il s'agit là d'une préoccupation légitime. La protection de la vie privée gagnera en importance en raison de la facilité avec laquelle les acteurs du public et du

privé pourront accéder à des bases de données plus vastes afin de surveiller les activités des gens. Nous croyons toutefois qu'il est possible de protéger les droits fondamentaux tout en améliorant la façon dont nous échangeons l'information. En effet, la nécessité de défendre les droits que la *Charte* confère aux Canadiens n'est pas distincte de la sécurité nationale, mais plutôt essentielle à celle-ci.

Recommandations :

- Veiller à ce que *chaque* ministère et organisme du gouvernement fédéral comprenne bien les enjeux de sécurité nationale et leurs impacts sur ses activités. Il faut d'abord diffuser les informations et le renseignement classifiés et de source ouverte nécessaires au plus grand nombre de personnes concernées. Parallèlement, les principaux acteurs de la sécurité nationale et du renseignement doivent eux-mêmes bien comprendre le fonctionnement du reste de l'appareil fédéral, et son contexte de participation pangouvernementale au processus de prise de décision, notamment dans les secteurs de l'économie et des affaires sociales.
- Écarter les obstacles culturels qui entravent la collaboration, notamment en cessant de surclassifier le renseignement et d'appliquer démesurément le principe du « besoin de savoir ».
- Renforcer les liens entre les ministères avec des mécanismes améliorés de partage d'information. Par exemple, lorsqu'il est approprié de le faire, davantage de ministères et d'organismes pourraient être invités à participer à des grands organes de gouvernance en sécurité nationale tels que les comités de sous-ministres et sous-ministres adjoints, selon les besoins.
- Envisager la création d'un nuage très secret pangouvernemental à l'instar de mesures semblables adoptées par bon nombre de nos alliés. Les ministères et les organismes seraient responsables d'y téléverser et de maintenir, selon leurs obligations et pouvoirs respectifs, une grande quantité de données. Cette solution serait beaucoup plus adéquate que le système actuel, un assemblage disparate qui non seulement est inefficace et encombrant, mais qui aussi draine les ressources et le temps des membres de la communauté.

2. L'échange d'information avec les autres ordres de gouvernement

Les autres ordres de gouvernement, tout comme le secteur privé et la société civile, interviennent - ou devraient intervenir - dans la réponse aux nombreuses menaces qui pèsent sur le Canada, car les organismes de sécurité nationale peuvent rarement le faire seuls. Or, la communauté de la sécurité nationale et du renseignement n'a pas l'habitude de collaborer avec d'autres ordres de gouvernement. S'il est vrai qu'ils collaborent davantage depuis les dernières années, il leur reste encore beaucoup de chemin à faire. D'ailleurs, la difficulté qu'avaient les divers ordres de gouvernement à échanger de l'information et à coordonner leurs efforts lors des manifestations à Ottawa, à Windsor, à Emerson et à Coutts en constituait la preuve.

Recommandations :

- Normaliser la coopération avec les autres ordres de gouvernement en matière de sécurité nationale. Cette coopération devrait être chose courante, et non une exception.
- Mettre en place des mécanismes permanents pour diffuser l'information et coordonner les politiques et les opérations entre les ordres de gouvernement. Il est particulièrement essentiel d'avoir des mécanismes solides et complets pour rapprocher les autorités fédérales et provinciales de la sécurité publique (p. ex., la tenue régulière de briefings de renseignement).
- Faciliter l'obtention de cotes de sécurité pour des personnes clés d'autres ordres de gouvernement afin qu'un plus grand nombre de fonctionnaires à l'extérieur de l'appareil fédéral puisse recevoir de l'information classifiée. En outre, le secteur de la sécurité nationale, et particulièrement le Centre intégré d'évaluation du terrorisme, devrait produire davantage d'évaluations de la menace et fournir des conseils adaptés à des niveaux de classification inférieurs, y compris au niveau non classifié. Ainsi, l'information serait diffusée au plus grand nombre possible de personnes au sein et à l'extérieur du gouvernement fédéral.

3. L'examen des lois et des approches juridiques désuètes

Adoptée en 1984, la *Loi sur le SCRS* date d'avant la révolution numérique. Elle est l'une des mesures législatives qui méritent d'être modernisées et elle démontre bien que nos lois n'ont pas évolué au même rythme que le monde. Quelques légers changements y ont été apportés, par exemple lorsque la *Loi antiterroriste de 2015* l'a modifiée pour donner au Service, entre autres, le mandat de perturber les complots terroristes pendant leur planification. Par ailleurs, le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement (CPSNR) a été créé par voie législative en 2017 et s'est vu confier le vaste mandat d'examiner tous les aspects de la sécurité nationale. Enfin, la *Loi de 2019 sur l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement* a donné lieu à la mise sur pied d'un organisme de surveillance du même nom (OSSNR), alors que la *Loi sur le commissaire au renseignement*, également adoptée en 2019, a prévu la création d'un commissariat au renseignement indépendant.

Ces modifications visaient à préserver la confiance du public à l'égard de nos organismes de sécurité nationale. Or, dans l'ensemble, nos lois n'ont pas suivi l'évolution du monde numérique et, par conséquent, la Cour fédérale et les organismes de surveillance doivent appliquer des lois qui n'ont pas été adaptées au nouvel environnement numérique. Les progrès technologiques ont ouvert des portes au SCRS pour ce qui est de la collecte de renseignements, mais ils posent de nouvelles difficultés en raison de la désuétude de la loi. De plus en plus, on stocke l'information à l'extérieur du Canada ou dans un format chiffré difficile d'accès et peu convivial. La jurisprudence, notamment l'évolution du domaine de la protection de la vie privée, entraîne également des répercussions sur les opérations de renseignement. En somme, ces lois vétustées limitent la capacité du SCRS de remplir son mandat et, parfois, l'en empêchent.

La capacité du SCRS de conseiller ses partenaires et d'éclairer leur prise de décisions sans dévoiler ses techniques, ses sources et ses méthodes demeure une difficulté de taille, car le Service utilise les renseignements délicats qu'il recueille pour conseiller le gouvernement et

éclairer ses décisions. En revanche, ces renseignements risquent ainsi d'être divulgués dans le cadre d'instances administratives, civiles ou pénales, de porter atteinte à la sécurité nationale et de nuire aux partenariats étrangers. Le SCRS est confronté depuis longtemps à cette difficulté qui a souvent entravé ses liens avec ses principaux partenaires. Pour y remédier, il a pris, avec la GRC, des initiatives visant à améliorer leur collaboration et à minimiser la divulgation de renseignements délicats, mais il leur reste du pain sur la planche. Le SCRS a également collaboré avec le ministère de la Justice et Sécurité publique Canada afin d'élaborer des options législatives visant à trancher le dilemme de l'utilisation de renseignements de sécurité comme éléments de preuve lors d'instances judiciaires.

Nous avons choisi l'exemple de la *Loi sur le SCRS* pour illustrer le problème des lois désuètes qui ne sont pas adaptées à l'usage prévu, mais d'autres lois ont le même problème, dont la *Loi sur les mesures d'urgence*. L'examen public devrait porter sur les lois qui méritent d'être réexaminées ainsi que sur les solutions aux problèmes épineux de l'utilisation de renseignements comme pièces à conviction devant les tribunaux et de l'accès légal aux communications dans le cadre d'enquêtes sur des crimes graves.

Recommandations :

- Passer en revue les textes législatifs touchant à la sécurité nationale afin d'évaluer s'ils atteignent toujours adéquatement leurs objectifs. Cet exercice pourrait être intégré au prochain examen quinquennal du projet de loi C-59. Il sera nécessaire de revoir en priorité la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*, la *Loi sur les mesures d'urgence* et la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*, qui a mené à la création du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE). Les manifestations à Ottawa, Windsor, Emerson et Coutts ont mis au jour la nécessité d'actualiser la législation encadrant les mesures d'urgence et les produits de la criminalité.
- Définir un cadre législatif permettant l'interception de communications dans les enquêtes de crimes graves tels que les complots terroristes, le trafic de stupéfiants, le blanchiment d'argent, la contrebande, la pornographie juvénile et les meurtres. Le recours à cette pratique, appelée « accès légal », doit être conforme à nos valeurs et faciliter les enquêtes et les poursuites liées aux organisations criminelles et terroristes. Les groupes de défense des libertés civiles devraient prendre une part active au processus.
- En collaboration étroite avec la communauté juridique, mettre sur pied un régime crédible où est permise l'utilisation du renseignement dans le cadre de poursuites au criminel, tant qu'elle ne prive pas les personnes accusées d'une défense équitable. À l'heure actuelle, l'absence d'un tel régime nous empêche de tenir nos engagements internationaux et de faire comparaître les accusés devant nos propres tribunaux lorsque cette option sert nos intérêts.

4. L'utilisation accrue des renseignements de sources ouvertes

L'accès aux renseignements de sources ouvertes n'a jamais été aussi facile. Par exemple, des chercheurs ont pu suivre et analyser de façon étonnamment précise et rapide les déplacements des troupes russes avant et pendant leur invasion de l'Ukraine. La communauté du

renseignement, qui estime encore que ce type de renseignement, par sa nature, est moins utile que les renseignements classifiés obtenus clandestinement, doit tirer d'importantes leçons de cette réalité. Bien qu'elle utilise davantage ces renseignements précieux depuis quelques années, elle n'en tire toujours pas le meilleur parti. Ceci l'empêche de servir sa clientèle de manière optimale. Les décideurs qui désirent obtenir rapidement un aperçu de l'évolution d'une crise consultent souvent les médias sociaux au lieu d'attendre que des analyses de renseignements leur parviennent à l'issue de processus d'approbation fastidieux.

L'une des principales difficultés à cet égard demeure toutefois la collecte. Qui, au gouvernement, devrait être responsable de la surveillance des médias sociaux? En fait, divers segments de la communauté de la sécurité nationale se partagent cette responsabilité. Par exemple, le Mécanisme de réponse rapide d'Affaires mondiales Canada permet de surveiller et d'analyser les risques d'ingérence étrangère, notamment en observant le contenu partagé dans les médias sociaux. Cependant, comme nous l'avons vu lors des manifestations qui ont eu lieu dans plusieurs villes du pays au début de 2022, les organisateurs diffusaient ouvertement leurs intentions sur diverses plateformes de médias sociaux, mais comme les mandats du gouvernement sont définis de manière bien précise, les organismes de sécurité nationale ont du mal à effectuer leur travail et, parfois, n'y arrivent pas. Un autre exemple est celui de la Chine, qui s'est servi abondamment de WeChat, une plateforme de médias sociaux, pour s'ingérer dans une élection récente en Colombie-Britannique. Les organismes de renseignement et d'application de la loi devraient être en mesure de surveiller ce type d'activité tout en protégeant la *Charte* et nos autres droits fondamentaux. Il est difficile de trouver ce genre d'équilibre.

Paradoxalement, la communauté du renseignement essuiera les critiques pour avoir scruté les publications des Canadiens sur les médias sociaux, mais également pour ne pas l'avoir fait et pour ne pas avoir vu les signes avant-coureurs de menaces imminentes. Si nous sommes d'accord pour dire que la population doit être protégée, mais pas au détriment des droits que leur confère la *Charte*, nous devons nous poser la question fondamentale de savoir qui devrait en avoir la capacité et à quel titre? En l'absence d'une réponse adéquate à cette question, les personnes vulnérables, comme les Sino-Canadiens, demeurent des victimes, et on ne réagit jamais face aux menaces.

Recommandations :

- Consacrer davantage de ressources aux renseignements de sources ouvertes dans le secteur de la sécurité nationale. La collecte et l'analyse des renseignements de sources ouvertes sont des tâches complexes, tout comme leur intégration aux processus plus larges de collecte et d'analyse. Ces tâches requièrent des compétences précises qui, malgré les avancées récentes, sont encore rares. Il faudra recruter des analystes possédant les compétences nécessaires (p. ex., analyse de l'imagerie) et amener un changement de culture chez les analystes, qui considèrent souvent que ce type de renseignement est inférieur au renseignement classifié.
- Envisager la création d'une unité autonome responsable de la collecte et de l'analyse du renseignement de source ouverte, à l'instar de certains de nos alliés. Chaque ministère et organisme du gouvernement devrait renforcer sa capacité en la matière et, parallèlement, il faudrait créer un centre d'excellence qui aurait le mandat de scruter les médias sociaux tant au pays qu'à l'étranger et dans les limites de la *Charte* et des mesures de protection de la vie privée. Cette unité pourrait être intégrée à Sécurité

publique Canada, sous le même toit que le Centre canadien d'engagement communautaire et de prévention de la violence. Elle devrait être indépendante du secteur du renseignement, de sorte que les mesures de protection appropriées soient mises en place, tout en maintenant des canaux de communication avec celui-ci ainsi qu'avec le reste de l'appareil gouvernemental (p. ex., Patrimoine canadien, qui s'intéresse au dossier de la haine en ligne). Le versement proposé d'une somme de 10 millions de dollars sur cinq ans au Bureau du Conseil privé, dans le cadre du budget de 2022, afin qu'il « coordonne, élabore et mette en œuvre des mesures pangouvernementales visant à lutter contre la désinformation et à protéger la démocratie », pourrait vraisemblablement réaliser une partie de cet objectif; plus de détails seront nécessaires.

- Mieux tirer parti de la grande quantité de rapports diplomatiques recueillis par les ambassades canadiennes, y compris dans le cadre du Programme d'établissement de rapports sur la sécurité mondiale (PERSM). En principe, les renseignements qui s'y trouvent ne sont pas de sources ouvertes, mais ils sont généralement classifiés à un niveau inférieur à celui des renseignements obtenus clandestinement. Le PERSM compte environ 35 diplomates en poste dans des pays où le Canada a des intérêts en matière de sécurité. Ces diplomates passent la majeure partie de leur temps à rencontrer des personnes-ressources intéressantes et compétentes, puis à transmettre des rapports à Ottawa. La diffusion de ces rapports au sein du gouvernement n'est pas toujours aussi grande qu'elle le devrait, notamment en raison du cloisonnement entre les ministères, des rivalités institutionnelles et de l'absence de systèmes d'information partagés.
- Faire en sorte que les discussions sur les renseignements de sources ouvertes soient honnêtes et transparentes. Le gouvernement, en général, et la communauté de la sécurité nationale, en particulier, doivent être patients et attendre l'assentiment de la population pour que ce débat avance vraiment.

5. Le renforcement de la cybersécurité

La Stratégie de cybersécurité du Canada de 2010 a contribué à ce que les systèmes du gouvernement canadien comptent parmi les plus efficaces du monde contre les cyberattaques. Dans les années qui ont suivi sa mise en œuvre, le gouvernement a continué de renforcer nos cyberdéfenses, notamment en mettant en pratique les leçons tirées d'incidents comme la cyberattaque de la Chine contre le Conseil national de recherches du Canada en 2014.

La *Loi de 2017 sur la sécurité nationale* a conféré au CST les nouveaux pouvoirs de défendre activement les infrastructures et les secteurs économiques essentiels contre les cyberattaques et de participer à des offensives assorties de mesures de protection adéquates tenant compte des considérations en matière de politique étrangère. La Stratégie nationale de cybersécurité de 2019 a reconnu la nécessité de sensibiliser davantage le public aux crimes numériques et à d'autres menaces complexes, comme celles de l'espionnage ou de l'ingérence étrangère, et d'accroître le soutien que le gouvernement accorde au secteur privé en matière de sécurité. Se sont ensuivies la création du Centre canadien pour la cybersécurité et la prise de mesures visant à aider les organismes d'application de la loi à augmenter leur capacité de lutter contre la cybercriminalité. L'annonce, dans le budget de 2022, d'un nouveau financement quinquennal

de 875 millions de dollars pour renforcer la cybersécurité du Canada constituait également une bonne nouvelle.

Source³ : https://cyber.gc.ca/sites/default/files/2021-12/Cyber-ransomware-update-threat-bulletin_e.pdf

En gros, les cybersécurités du Canada sont solides. L'organisme responsable, le CST, possède les pouvoirs nécessaires et des capacités de calibre mondial auxquels il est de plus en plus apte et disposé à recourir. Les cybermenaces continuent toutefois d'évoluer, et le gouvernement n'a pas toujours gardé la cadence. Encore nombreux sont les ministères qui comprennent mal le mandat et les capacités du CST ou qui hésitent à en reconnaître le travail. De plus, mis à part le gouvernement, ce sont souvent la société civile et le secteur privé qui sont les plus vulnérables aux cyberactivités hostiles des autres pays.

Recommandations :

- Veiller à ce que les ministères et les organismes comprennent l'expertise et les ressources mises à leur disposition par le CST, et en fassent usage.
- Suivre la recommandation présentée récemment par le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement (CPSNR), qui consiste à déployer des services de cybersécurité de pointe, notamment le service Internet d'entreprise de Services partagés Canada et les capteurs de cybersécurité du CST, à l'ensemble de l'appareil fédéral, y compris les sociétés d'État. Le budget de 2022 prévoit des fonds pour cette initiative, et celle-ci devrait être considérée comme prioritaire.
- Actualiser l'ensemble des lois et des règlements, autorités et programmes qui y sont associés à tous les ordres de gouvernement afin de renforcer la capacité pangouvernementale de détecter et d'empêcher les cybermenaces.
- Développer des protocoles plus solides et prévoir des exercices réguliers avec le concours du Centre canadien pour la cybersécurité, d'autres partenaires fédéraux et ordres de gouvernement, et des secteurs principaux des infrastructures essentielles et économiques afin de renforcer notre capacité à répondre aux incidents de cybersécurité majeurs.
- Développer une stratégie afin d'aider les petites et moyennes entreprises à prévenir et à atténuer les cyberrisques afin de protéger les chaînes d'approvisionnement.
- Veiller à ce que les cybersystèmes qui supportent les infrastructures essentielles, notamment dans les secteurs sous réglementation fédérale (télécommunications, finances, transport, énergie), demeurent sûrs et fiables. Parmi les mesures à considérer, notons l'imposition de normes minimales en matière de cybersécurité.

6. La protection de la sécurité économique

La plupart des investissements étrangers favorisent la prospérité du Canada, mais certains constituent également une menace à la sécurité nationale. En mars 2021, le gouvernement a mis à jour ses lignes directrices sur la façon dont il examine, en vertu de la *Loi sur*

³ Figure 1 - Évolution de la valeur moyenne des rançons payées.

Investissement Canada (LIC), les répercussions des investissements sur la sécurité nationale. Ces lignes directrices décrivent la façon d’amorcer un examen et font le point sur d’éventuelles sources de préoccupations en matière de sécurité nationale, notamment les données personnelles sensibles, certains secteurs technologiques, les minéraux critiques, et les investissements par des investisseurs appartenant à l’État ou influencés par l’État.

Les lettres de mandat de décembre 2021 du premier ministre aux ministres concernés faisaient également état du dépôt d’un projet de loi visant à protéger les infrastructures essentielles telles que les réseaux 5G, du renforcement de la collaboration et de l’échange de renseignements entre tous les ordres de gouvernement et les partenaires canadiens en vue de gérer les risques pour la sécurité dans la recherche et l’investissement, et de l’élaboration d’une stratégie visant à assurer la mise en valeur et la protection des minéraux critiques. Le budget de 2022 prévoyait un peu moins de 160 millions de dollars sur cinq ans en vue d’aider le Fonds de soutien à la recherche à cerner, à évaluer et à atténuer les risques pour la sécurité de la recherche dans les établissements postsecondaires, et de créer un centre de la sécurité de la recherche qui fournira des conseils et une orientation directement aux établissements de recherche. L’examen de la sécurité nationale que nous proposons devrait aborder d’autres possibilités de tirer parti de ces initiatives afin de veiller à ce que des mesures visant à protéger tous les éléments essentiels de notre économie soient en place.

Recommandations :

- Revoir et clarifier les dispositions en matière de sécurité nationale de la *Loi sur Investissement Canada*. La *Loi* confère un grand pouvoir discrétionnaire au gouvernement, mais son manque de clarté suscite des frustrations dans le secteur privé. Dans ce contexte, la proposition consistant à permettre aux investisseurs étrangers d’obtenir, avant leur entrée en vigueur, des garanties réglementaires en lien avec la vérification des investissements aux fins de la sécurité nationale sans devoir déposer de demande conformément à la *Loi sur Investissement Canada* est la bienvenue.
- Collaborer étroitement avec le secteur privé, les universités et les centres de recherche pour prévenir l’acquisition licite ou illicite de recherche de pointe dans les secteurs sensibles. Pendant que les yeux sont tournés vers les infrastructures 5G, la course vers les technologies pouvant être d’usage militaire et civil est déjà engagée vers l’intelligence artificielle, l’informatique quantique, l’exploration spatiale, les technologies biomédicales et l’optoélectronique. Bien que les mesures de protection de la propriété intellectuelle aient connu de grandes améliorations dans les dernières années - en grande partie grâce au contexte de pandémie -, il reste encore du travail à faire. Au sein même du secteur du renseignement, il faut raffiner la connaissance et la compréhension du monde de la recherche.
- Envisager la possibilité de faciliter l’obtention de cotes de sécurité pour les acteurs clés des secteurs privé, universitaire et de la recherche pour leur permettre de recevoir de l’information classifiée sur les menaces et de protéger leurs travaux en conséquence.
- Concrétiser rapidement la récente mesure budgétaire consistant à établir un centre de la sécurité de la recherche et à renforcer la capacité des établissements postsecondaires à cerner, à évaluer et à atténuer les risques pour la sécurité de la recherche avec le Fonds de soutien à la recherche. En l’absence de telles initiatives, les universités ne

disposent ni des fonds, ni des compétences, ni du personnel nécessaires pour mener ces travaux.

- Procéder immédiatement à l'interdiction de l'équipement de Huawei dans les réseaux 5G canadiens, notamment en intégrant des exigences en matière de sécurité à la *Loi sur les télécommunications*. Les risques associés à cet équipement étant connus depuis déjà un certain temps, les entreprises ne devraient pas disposer de plus d'un an pour se conformer à ces nouvelles mesures.

7. La protection contre l'ingérence étrangère

La technologie a donné aux gouvernements étrangers et aux acteurs non étatiques de nouveaux moyens de s'ingérer dans les affaires d'autres pays, de harceler ou perturber des entreprises privées, et d'intimider les gens. De façon plus générale, elle leur a donné des moyens de répandre de la désinformation et d'en amplifier l'incidence, notamment en aggravant la polarisation. La décision annoncée dans le budget de 2022 d'accorder des fonds au Bureau du Conseil privé afin qu'il lutte contre la désinformation constitue une étape positive, quoique préliminaire.

En tant que démocratie ouverte, le Canada est vulnérable à l'ingérence de pays adversaires comme la Chine, la Russie et l'Iran, mais également de pays alliés et partenaires comme la Turquie, l'Arabie saoudite et l'Inde, que ce soit sous la forme de menaces, d'intimidation ou de harcèlement à l'endroit de ses citoyens et résidents permanents qui, dans certains cas, se font forcer à ne plus critiquer les droits de la personne et les autres politiques des pays auteurs de l'ingérence. Bien que les organismes canadiens d'application de la loi et de renseignement comme les services de police locaux, la GRC ou le SCRS soient au courant de ces préoccupations depuis des années, les personnes qui subissent ces comportements se font souvent renvoyer d'un organisme à un autre et se sentent frustrées que personne n'entende leurs appels à l'aide.

Recommandations :

- Établir des mesures pour contrer l'ingérence étrangère dans un plan exhaustif qui s'inscrit dans une stratégie à plus grande visée de lutte contre les activités hostiles d'acteurs étatiques (p. ex., cyberattaques, espionnage, menaces économiques).
- Envisager la création d'un poste de coordonnateur national de la lutte contre l'ingérence étrangère, selon le modèle australien.
- Organiser une vaste campagne d'information partout au pays pour pallier le manque préoccupant de compréhension au sein de la population sur l'intensité et la portée de l'intrusion de l'ingérence étrangère dans le processus démocratique. Il ne s'agit pas d'inciter la peur, mais simplement d'expliquer en quoi consiste l'ingérence étrangère, comment la reconnaître et comment la contrer. Les autorités et le secteur du renseignement doivent également être en mesure de distinguer l'ingérence étrangère des activités diplomatiques usuelles.
- Informer les parlementaires - particulièrement ceux en début de carrière - , les membres des corps législatifs, et les hautes et hauts fonctionnaires provinciaux et

municipaux de l'ampleur de la menace, étant donné qu'elles et ils sont souvent une cible de choix des acteurs étatiques étrangers.

- Légiférer la création d'un registre des activités influencées par l'étranger afin de favoriser la transparence des activités menées par des agents de parties ou de gouvernement étrangers.
- Mettre en place rapidement, en collaboration avec d'autres ordres de gouvernement, des mesures pour soutenir les citoyennes et citoyens canadiens qui sont victimes de harcèlement et d'intimidation visant à brimer leur militantisme et leur liberté d'expression. Ces mesures devraient également prévoir la désignation d'entités au fédéral et au provincial qui surveilleront ce type de menaces.
- Appuyer les universités dans la création de plans de soutien aux étudiantes et étudiants étrangers des campus canadiens qui deviennent la cible de harcèlement de la part d'États étrangers.
- Analyser en profondeur la portée de l'ingérence et de la désinformation lors de l'élection de 2021, avec une attention particulière aux médias sociaux, afin de déterminer longtemps à l'avance les mesures qui devront être mises en place pour prévenir leur récurrence.

8. La lutte contre le crime organisé et le blanchiment d'argent

Habituellement, le crime organisé et le blanchiment d'argent ne relèvent pas du domaine de la sécurité nationale, mais plutôt des services de police. Ces menaces peuvent toutefois s'intensifier au point de compromettre gravement nos intérêts nationaux, notre primauté du droit et notre réputation de partenaire fiable à l'échelle internationale. Les autorités législatives des organismes d'application de la loi, qui n'arrivent pas à suivre l'évolution technologique des réseaux numériques, des télécommunications chiffrées et des cryptomonnaies, sont en partie responsables de cette problématique. D'ailleurs, les blanchisseurs d'argent exploitent librement les failles dans les exigences de déclaration des transactions financières, qui permettent aux groupes organisés de profiter de divers crimes qu'ils impartissent aux gangs de rue tout en prétendant œuvrer dans des secteurs économiques classiques. Ces groupes se mettent ainsi à l'abri d'éventuelles poursuites. L'annonce dans le budget de 2022 que le CANAFE recevrait 89,5 millions de dollars sur cinq ans constitue un premier pas vers la résolution d'une partie de ces problèmes. De plus, les fonds permettront au CANAFE de mettre en œuvre de nouvelles exigences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes qui s'appliqueront aux plateformes de financement participatif et aux fournisseurs de services de paiement. Il ne faut toutefois pas s'arrêter là.

Recommandations :

- Mettre à jour le cadre juridique en matière d'accès légal aux télécommunications chiffrées et d'exigences de production de rapports financiers selon les avancées numériques, dans les limites de la *Charte* et des mesures de protection de la vie privée. Aborder avec des intervenants clés tels que les Barreaux et les groupe de défense des libertés civiles la question des mesures de protection des droits fondamentaux et de la vie privée et des brèches qui pourraient être exploitées aux fins d'activités criminelles graves.

- Mettre à jour la formation et les pratiques de recrutement de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) afin de renforcer son expertise et sa capacité à gérer des activités criminelles d'une telle sophistication.
- Revenir sur les propositions formulées par le premier ministre dans ses lettres de mandat aux ministres, notamment la création d'une agence des crimes financiers qui aurait pour mandat de faire enquête sur ces crimes complexes et l'expansion des pouvoirs législatifs et d'enquête liés aux crimes financiers. Nous notons également que le budget de 2022 accorde une petite somme à Sécurité publique pour les travaux préliminaires d'établissement de ce nouvel organisme.

Renforcer la gouvernance

Le cadre de gouvernance pour la sécurité nationale, qui régit la prise de décisions, l'élaboration de politiques et l'échange d'information, évolue considérablement depuis les dernières années. Toutefois, pour tirer le meilleur parti des outils nouveaux et existants, le Canada devra revoir sa structure de sécurité nationale.

La question se pose alors de savoir s'il y a un problème de gouvernance à l'échelon politique. Le Canada est le seul pays du Groupe des cinq et du G7 qui n'a pas d'organisme de sécurité nationale dirigé par un premier ministre ou un président. Ces organismes, dont la forme et la taille diffèrent, servent principalement d'organe permanent (dans certains cas, le résultat d'une législation) qui permet au gouvernement de tenir des discussions régulières sur la sécurité nationale. Ils permettent au premier ministre ou au président et à leurs plus proches conseillers de tous être informés. Ils assurent la gestion de crises à court terme, mais aussi de questions stratégiques à long terme. Enfin, ils sont essentiels à l'acquisition de connaissances en matière de sécurité nationale au sein du gouvernement.

Les partenaires du Canada élargissent et renforcent leurs organismes de sécurité nationale d'échelon élevé. Par exemple, les États-Unis ont élargi le National Security Council, dirigé par le président Biden, pour y inclure l'Office of Science and Technology Policy et la U.S. Agency for International Development. L'émergence croissante de menaces non traditionnelles comme les changements climatiques et les pandémies oblige les organismes à assouplir suffisamment leur structure pour faire intervenir, au besoin, des acteurs qui, auparavant, n'étaient pas parmi les principaux responsables de la sécurité nationale.

Au niveau du Cabinet au Canada, les principaux ministres, comme ceux de la Sécurité publique, de la Défense et des Affaires étrangères, sont habituellement bien informés en matière de questions de sécurité nationale. Le premier ministre est informé par le conseiller à la sécurité nationale et au renseignement, mais les discussions à ce sujet sont souvent motivées par les événements. Le Groupe d'intervention en cas d'incident, un groupe spécial composé de ministres et de hauts fonctionnaires, en est un bon exemple. Comme son nom l'indique, le Groupe est un organisme d'intervention dont les membres se réunissent pour réagir aux événements. Le Canada a toutefois besoin d'un noyau de ministres et de hauts fonctionnaires qui ne font pas que réagir, mais également qui participent à des discussions soutenues sur l'avenir de la sécurité nationale.

On peut en dire autant de l'architecture de gouvernance sous le niveau du Cabinet. Le cadre de gouvernance de la sécurité nationale repose sur une structure pyramidale de comités de fonctionnaires qui appuient le Cabinet. Les échelons inférieurs sont composés de trois comités de sous-ministres (responsables de l'analyse des politiques, des opérations et du renseignement) et d'une série de comités de soutien. Or, cette structure lourdement hiérarchique n'est pas toujours assez flexible. Il faudrait la simplifier, en plus d'instaurer une discipline et de renforcer la gestion des risques. Les comités supérieurs doivent déléguer aux échelons inférieurs davantage de responsabilités, en particulier la prise de décisions opérationnelles quotidiennes, afin de pouvoir se consacrer aux questions stratégiques.

Le poste de conseiller à la sécurité nationale et au renseignement auprès du premier ministre est au cœur de cette structure. Cependant, depuis la création du poste il y a plus de 15 ans, il n'existe aucune uniformité quant à la façon d'exercer les trois fonctions du conseiller, c'est-à-dire conseiller le premier ministre, coordonner le travail de la communauté de la sécurité et du renseignement, et mener des activités de sensibilisation auprès des intervenants et des pays alliés. En effet, l'exercice de ces fonctions varie selon la personne qui occupe le poste. À certains moments, le travail a inclus des conseils sur la défense et la politique étrangère, et à d'autres, ces responsabilités ont été rayées de la liste.

Il faut aussi revoir la gouvernance de la fonction d'analyse du renseignement. À l'heure actuelle, chaque ministère ou organisme ayant des fonctions liées à la sécurité nationale compte son propre groupe chargé de l'analyse et de l'évaluation. Il existe de petits groupes, comme la nouvelle équipe d'évaluation d'Affaires mondiales Canada, et il y en a de grands, comme les équipes d'analyse du Commandement du renseignement des Forces canadiennes. Loin d'être idéale, cette structure amène trop souvent les groupes à fonctionner en cloisonnement sans coordonner leur travail. De plus, il n'existe aucun organisme d'évaluation central et solide pour agir à titre de centre de fusion et produire des évaluations du renseignement qui tiennent compte des priorités pangouvernementales et coordonner le travail de l'ensemble de la communauté. Deux groupes exercent en partie cette fonction, soit ceux du Secrétariat de l'évaluation du renseignement du Bureau du Conseil privé ainsi que du Centre intégré d'évaluation du terrorisme, hébergé avec le SCRS, mais aucun n'a la solidité pour suffisamment agir à titre d'organisme central d'évaluation. Il en résulte que le Cabinet n'obtient pas le soutien analytique constant dont il a besoin pour réellement rehausser le débat sur la sécurité nationale.

Comme la communauté de la sécurité nationale et du renseignement repose entièrement sur les individus, il sera impossible de pleinement mettre en œuvre les recommandations du présent rapport si elle n'est pas déterminée à régler ses divers problèmes de ressources humaines, notamment pour ce qui est du recrutement, du maintien en poste et du maintien du moral. Nous demandons donc aux dirigeants de la communauté, tant à l'échelon des sous-ministres qu'aux échelons inférieurs, d'accorder une grande attention à ces problèmes.

En cette sortie de pandémie, les spécialistes de la sécurité nationale continuent de débattre à savoir si un retour à des conditions de travail normales ou une « nouvelle normalité » nous attend. Contrairement aux autres fonctionnaires, qui ne comptent pas nécessairement autant sur les renseignements classifiés pour leur travail, les membres de la communauté de la sécurité et du renseignement ne peuvent fonctionner aussi bien sans avoir accès à l'infrastructure technologique requise. Les dirigeants de la communauté devront veiller à ce que ces gens puissent exercer leurs fonctions dans de nouvelles conditions de travail souples et acquérir les compétences qu'impose le contexte actuel de la sécurité nationale.

Recommandations :

- Créer un organe au sein du Cabinet que présidera le premier ministre et qui sera responsable de la sécurité nationale, fondé sur les modèles australien, néo-zélandais et britannique. L'organe sera surtout composé de ministres qui ont des responsabilités directes en matière de sécurité nationale, mais d'autres ministres pourront également y siéger s'il se présente des situations qui les concerne.
- Rationaliser la structure des comités qui soutiennent le Cabinet en matière de sécurité nationale en vue d'accroître leur efficacité et de leur permettre de placer ces enjeux au centre de leurs préoccupations.
- Revoir les rôles et les ressources du poste de conseiller à la sécurité nationale et au renseignement et évaluer leur pertinence dans le contexte de la menace actuel (p. ex., assurer la cohérence de la fonction). En outre, nous reconnaissons que le poste peut impliquer certaines tensions lorsqu'il exige de fournir des conseils stratégiques en matière de sécurité nationale, d'affaires étrangères et de défense ainsi que des analyses du renseignement. Nous considérons que le maintien de ce double rôle pour un seul poste est pertinent pour fournir des conseils éclairés au premier ministre. Actuellement soutenu par une petite équipe qui fonctionne déjà à plein régime, cet acteur pivot du secteur de la sécurité nationale bénéficierait de l'ajout de ressources qui lui permettraient de consolider son rôle de coordination des politiques et du renseignement et de consulter des parties externes plus régulièrement.
- Augmenter les capacités stratégiques du Secteur de la sécurité nationale de Sécurité publique Canada, actuellement trop faibles pour répondre à la demande croissante. L'adoption d'un modèle plus robuste permettrait au ministre d'asseoir son autorité en matière d'expertise stratégique sur la sécurité nationale et, ainsi, au conseiller à la sécurité nationale et au renseignement de se concentrer davantage sur la coordination, la gestion des enjeux et le soutien au premier ministre et au Cabinet.
- Fusionner le Secrétariat de l'évaluation du renseignement du Bureau du Conseil privé et le Centre intégré d'évaluation du terrorisme pour créer une fonction d'analyse unifiée, consolidée et centralisée sous l'égide du conseiller à la sécurité nationale et au renseignement. Cette nouvelle unité servirait de centre de fusion, et fournirait une analyse de renseignement toutes sources. Ceci refléterait ainsi la réalité pangouvernementale du processus de prise de décision au Cabinet et offrirait une fonction de coordination consolidée pour l'ensemble du secteur de l'analyse du renseignement, renforçant la cohérence du cycle du renseignement - priorités, exigences, collecte, analyse, diffusion, rétroaction. L'unité présenterait au début de chaque rencontre des comités du Cabinet traitant de la sécurité nationale des briefings de renseignement en lien avec les priorités du gouvernement.
- Revoir le processus de délivrance de cotes de sécurité, qui est largement considéré comme lent et dysfonctionnel. Son état actuel crée une grande frustration chez les membres du personnel et nuit à la flexibilité de la gestion des ressources humaines.
- Mettre en priorité le recrutement, une fonction qui a été négligée et qui, en conséquence, fait maintenant l'objet d'importants retards. La haute direction devrait

contribuer davantage au processus et veiller à ce qu'on accorde au recrutement l'importance qui lui revient.

- Élargir les compétences et les expériences du personnel des secteurs de la sécurité nationale et du renseignement, notamment en encourageant les affectations temporaires dans d'autres ministères et organismes du gouvernement.
- Faire preuve de flexibilité dans la gestion des conditions de travail du personnel du secteur, surtout en ce qui a trait à l'aspect technologique.

Accroître la transparence et l'engagement

De nombreux Canadiens ne font pas confiance au gouvernement. Ils se méfient non seulement des politiciens et des fonctionnaires, mais aussi des autres institutions, en particulier les médias. Ce sentiment se répercute sur tous les aspects de la vie, et la sécurité nationale n'échappe pas à la règle. De plus, cette perte de confiance ouvre la porte à la désinformation, en plus de contribuer à affaiblir les institutions démocratiques et à créer un vide que les acteurs hostiles ne se gênent pas pour combler. Lorsque les Canadiens se méfient des organismes d'application de la loi et de sécurité nationale, ils sont également moins portés à échanger des renseignements sur les menaces. Autrement dit, ce manque de confiance constitue un grave problème de sécurité nationale.

Il est essentiel que la communauté de la sécurité nationale augmente sa transparence et son engagement auprès des Canadiens, même si ces efforts sont loin de suffire. Quoiqu'il en soit, la tradition de secret perpétuée dans la communauté est désormais désuète et contre-productive. Malgré les importants progrès observés ces dernières années, il est urgent qu'elle continue à accroître sa transparence et sa mobilisation du public. Elle se doit d'obtenir une plus grande acceptabilité sociale, laquelle est essentielle à ce que nous développons la résilience sociétale qui constitue l'un de nos meilleurs moyens de défense contre les menaces actuelles.

Source⁴ : https://www.ekospolitics.com/wp-content/uploads/20200827_slide01.png

1. L'engagement avec le public

Nous vivons dans un monde où le gouvernement n'est plus la principale cible de menaces - la population, les institutions, et les organismes du secteur privé sont désormais tous dans le collimateur. Pourtant, le gouvernement les tient souvent mal informés des menaces, en partie parce que nos pratiques et notre culture du renseignement et de la sécurité demeurent insulaires et peu transparentes. La sécurité nationale doit être plus accessible, avec les mesures de protection adéquates, si nous voulons vraiment que la population canadienne approuve l'élaboration d'une réponse pancanadienne face aux menaces à notre sécurité.

Pour y arriver, il faut accroître la transparence auprès du public et une meilleure coordination avec les entités extérieures au gouvernement fédéral. Le gouvernement se doit de le faire pour

⁴ Suivi du niveau de confiance dans le gouvernement

Q. Dans quelle mesure faites-vous confiance au gouvernement à Ottawa/Washington pour prendre la bonne décision?

% des personnes qui répondent LA PLUPART DU TEMPS/TOUJOURS

BASE (É.-U.) : Américains; 7-16 août 2020, n = 710, marge d'erreur = +/- 3,7 %, 19 fois sur 20

BASE (Canada) : Canadiens; 24-30 juin 2020, n = 1 021, marge d'erreur = +/- 3,1 %, 19 fois sur 20

gagner l'appui et la confiance des Canadiens et sensibiliser davantage le public à la sécurité nationale. L'examen public que nous recommandons serait un bon point de départ, mais l'engagement doit être continu.

La communauté de la sécurité nationale a beaucoup travaillé ces derniers temps pour mieux faire connaître ses activités. Elle a par exemple créé le Centre canadien pour la cybersécurité et, du même coup, fait un premier pas dans la bonne direction en tirant parti de l'expertise d'un des meilleurs organismes de cyberrenseignements pour aider à protéger les entreprises du secteur privé et les citoyens canadiens. La direction générale du programme de Liaison-recherche et de collaboration avec les intervenants du SCRS œuvre auprès des entreprises du secteur privé et des établissements d'enseignement pour les aider à prendre davantage conscience des menaces et à mieux protéger leurs recherches. Il en reste toutefois encore beaucoup à faire, entre autres parce que la communauté de la sécurité nationale et du renseignement sous-estime largement, depuis des dizaines d'années, le coût de son piètre bilan en matière de communication avec les Canadiens.

Recommandations :

- Investir des sommes importantes pour étendre la capacité actuelle du secteur de la sécurité nationale à interagir mieux avec la population. Le secteur possède de telles capacités, mais elles sont limitées et plutôt éloignées des processus de prise de décision. Pour établir une relation de confiance, il faut engager un dialogue, et non se contenter de réciter un discours préétabli sans prêter oreille aux questions et aux points de vue des autres parties.
- Institutionnaliser l'engagement. Les unités d'engagement doivent disposer des pouvoirs appropriés et du personnel avec les compétences nécessaires. Ces unités doivent également être connectées à l'ensemble des processus. Les résultats de cet engagement ne doivent pas être relégués aux oubliettes et se tenir en vase clos, mais plutôt être diffusés au sein de l'appareil gouvernemental et contribuer à améliorer les politiques et les opérations. Afin de favoriser la transparence et de rendre l'engagement plus routinier, ces principes pourraient être intégrés aux ententes de rendement des sous-ministres et des chefs d'agence, comme le recommande le Groupe consultatif sur la transparence de la sécurité nationale dans son deuxième rapport, publié en 2021.
- Produire chaque année un rapport d'évaluation de la menace réalisé par le conseiller à la sécurité nationale et au renseignement.
- Diffuser nos priorités en matière de renseignement, à l'instar de nos alliés.
- Augmenter la présence des organismes de sécurité nationale et du renseignement sur les médias sociaux (p. ex., Twitter). Bien que de grands progrès aient été réalisés ces dernières années - les comptes Twitter du SCRS et du CST comptent plusieurs adeptes -, des organismes (p. ex., le Centre intégré d'évaluation du terrorisme) sont toujours absents des médias sociaux, et ceux qui y sont pourraient diffuser leur contenu de façon plus proactive.
- Utiliser la divulgation d'éléments de renseignement, à l'instar des États-Unis et du Royaume-Uni dans le contexte de l'invasion russe de l'Ukraine, comme une occasion de diffuser l'évaluation des principaux enjeux de sécurité nationale. Ceci aide à mieux informer la population et à contrer la désinformation. Nous notons avec enthousiasme

que le CST et les Forces armées canadiennes ont commencé à le faire en avril 2022; nous encourageons vivement le maintien et l'extension de cette pratique.

- Augmenter le nombre d'interventions publiques sur les enjeux de sécurité nationale par le premier ministre, les ministres concernés, le conseiller à la sécurité nationale et au renseignement, et les chefs du SCRS, du CST, de la GRC, de l'ASFC et d'autres organismes. Les progrès observés ces dernières années doivent s'accroître. Les hauts fonctionnaires concernés devraient régulièrement prévoir des entretiens approfondis avec des journalistes des médias nationaux et locaux et des dirigeants de la société civile, que ce soit officieusement ou officiellement. Mettre sur pied un groupe consultatif indépendant sur la sécurité nationale qui se compose de représentants du milieu universitaire, de groupes de réflexion et d'entreprises. Le groupe pourrait conseiller régulièrement le gouvernement au sujet de questions pertinentes et d'actualité.

2. L'échange d'information avec le Parlement

Certaines questions de sécurité nationale ne peuvent faire l'objet de discussions publiques en raison de leur nature délicate. D'ailleurs, le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement (CPSNR) était censé créer un espace qui aurait permis à tous les partis politiques d'avoir accès à des renseignements classifiés dans le cadre de leur examen des activités de sécurité et de renseignement. Cependant, des luttes politiques empêchent de plus en plus le Comité d'effectuer son travail, qui devrait être considéré comme essentiel.

Recommandations :

- Se servir du prochain examen quinquennal de la législation régissant le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement pour envisager de transformer le comité actuel en comité parlementaire proprement dit. Sa structure équivaldrait ainsi à celle de l'Intelligence and Security Committee du Royaume-Uni, qui relève du Parlement et non du premier ministre britannique. Il n'y aurait ainsi plus de soupçon quant à une possible influence indue exercée par le gouvernement sur les travaux du comité.
- Produire des réponses du gouvernement aux rapports du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement. Ces réponses devraient être publiques, détaillées et rapides et aideraient le gouvernement à mieux faire connaître l'examen et la surveillance de la sécurité nationale, deux mécanismes encore mal compris et pourtant essentiels. De plus, elles lui permettraient d'annoncer des plans sur la façon dont il compte répondre aux recommandations du comité et, par le fait même, de rendre publics ses efforts.
- Examiner des moyens d'autoriser les chefs de parti à recevoir, de la part d'autres hauts fonctionnaires, des séances d'information classifiées sur l'évolution des menaces.
- Offrir à tous les parlementaires des séances régulières d'information sur le renseignement pour leur expliquer en détail les menaces à leur sécurité, notamment en ce qui concerne la sécurité numérique et l'ingérence étrangère. Ces séances, même si elles ne sont pas classifiées, devraient expliquer concrètement la nature de ces menaces et renseigner les parlementaires sur les moyens dont ils disposent pour se protéger et sur ce qu'ils devraient faire en cas de menace.

3. L'accroissement de la diversité

La communauté de la sécurité nationale et du renseignement est plus diversifiée qu'elle ne l'était il y a quelques années seulement, mais elle pourrait l'être bien davantage, surtout aux échelons supérieurs. Encore aujourd'hui, de nombreuses initiatives visant à accroître l'équité, la diversité et l'inclusion sont perçues comme des mécanismes bureaucratiques de protection contre la critique venant de l'extérieur. Il s'agit de la mauvaise approche. La diversité est essentielle à l'atteinte de la mission des organismes de sécurité nationale - ou devrait l'être. En plus de risquer de faire les manchettes pour les mauvaises raisons, un organisme qui manque de diversité risque de ne pas remplir son mandat, notamment en raison des préjugés inconscients. Le CST est un exemple d'organisme qui a fait d'importants progrès au fil des ans et qui en récolte aujourd'hui les fruits. Une plus grande diversité est essentielle à la création d'un milieu de travail à la fois sain et productif, sans quoi les organismes ont du mal à innover, à comprendre les communautés minoritaires et racialisées et à collaborer avec elles, ainsi qu'à dialoguer efficacement avec les Canadiens. Il s'agit là d'un sujet important que le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement a analysé en profondeur dans son rapport annuel de 2019.

Recommandations :

- Continuer de réaliser des progrès en vue d'accroître la diversité dans la communauté de la sécurité et du renseignement, y compris aux échelons supérieurs. Il faudrait notamment s'engager à publier plus de données sur les questions d'équité, de diversité et d'inclusion.

Conclusion

Comme en témoignent des événements récents tels que l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la pandémie et, ici même, les manifestations contre les mesures sanitaires, nous vivons dans un monde de plus en plus dangereux et imprévisible. Le Canada n'est pas à l'abri des menaces multiples et variées auxquelles la communauté internationale fait face. Notre maison n'est plus « à l'épreuve du feu ». Notre complaisance doit nous quitter. Nous devons reconnaître les menaces qui pèsent sur nous et attaquer le problème de front, que le danger vienne d'ailleurs ou de l'intérieur même de nos frontières. Nous devons mobiliser les Canadiennes et les Canadiens afin de répondre aux menaces collectivement, en tant que nation, et pas seulement en tant que gouvernement.

Notre rapport visait à mettre en évidence les graves menaces à la sécurité nationale et à suggérer des façons d'améliorer notre capacité collective à y faire face. Qu'il s'agisse d'élaborer une grande stratégie, de renforcer certains outils, d'améliorer la gouvernance ou d'augmenter la transparence et d'inspirer la confiance à la population canadienne, nous avons tenté de tracer la voie à suivre pour que le Canada puisse donner aux hommes et aux femmes aux premières lignes de notre sécurité nationale les moyens de s'acquitter efficacement de leurs fonctions. Nous espérons susciter des débats qui dépasseront les sphères gouvernementales. Ce sont toutes les Canadiennes et tous les Canadiens qui doivent se sentir concernés. Il est grand temps de s'attarder à ce dossier... et de passer à l'action.

Biographies des collaborateurs

Vincent Rigby est professionnel en résidence à la Norman Paterson School of International Affairs de l'Université Carleton et conseiller principal non-résident du programme des Amériques du Center for Strategic and International Studies à Washington, D.C. Il a plus de 30 ans d'expérience au sein de la fonction publique. En janvier 2020, il a été nommé conseiller à la sécurité nationale et au renseignement auprès du premier ministre du Canada. Il a pris sa retraite en septembre 2021. Auparavant, il a été sous-ministre délégué des Affaires étrangères à Affaires mondiales Canada (2019-2020), sous-ministre délégué de Sécurité publique Canada (2017-2019), sous-ministre adjoint du Secteur de la politique stratégique à Affaires mondiales Canada (2013-2017) et vice-président de la Direction générale de la politique stratégique et du rendement de l'ancienne Agence canadienne de développement international (2010-2013). De 2008 à 2010, il a été le directeur exécutif du Secrétariat de l'évaluation internationale et le principal responsable du renseignement sur l'Afghanistan au Bureau du Conseil privé. Pendant les 14 années qu'il a passées au ministère de la Défense nationale, M. Rigby a aussi occupé plusieurs postes : sous-ministre adjoint (politiques), directeur général de la planification des politiques, directeur de l'élaboration des politiques et directeur de la politique sur le contrôle des armements et de la prolifération.

Thomas Juneau est professeur agrégé à l'École supérieure d'affaires publiques et internationales de l'Université d'Ottawa. Ses travaux de recherche portent sur le Moyen-Orient, en particulier l'Iran et le Yémen, sur le rôle du renseignement dans la sécurité nationale et l'élaboration de la politique étrangère ainsi que sur les politiques étrangère et de défense du Canada. Il est l'auteur de *Squandered Opportunity: Neoclassical realism and Iranian foreign policy* (2015) et de *Le Yémen en guerre* (2021), le coauteur de *Intelligence Analysis and Policy Making: The Canadian Experience* (2021), l'éditeur de *Strategic Analysis in Support of International Policy Making: Case studies in achieving analytical relevance* (2017) et le coéditeur de *Middle Power in the Middle East: Canada's Foreign and Defence Policies in a Changing Region* (2022), *Stress Tested: The COVID-19 Pandemic and Canadian National Security* (2021), *Top Secret Canada* (2021), *Canadian Defence Policy in Theory and Practice* (2019) et *Iranian Foreign Policy Since 2001: Alone in the World* (2013). Il est chargé de recherche non-résident au Sanaa Center for Strategic Studies, et est également coprésident non gouvernemental du Groupe consultatif sur la transparence de la sécurité nationale. De 2003 à 2014, il a travaillé au ministère de la Défense nationale du Canada en tant qu'agent de politique.

Margaret Bloodworth a terminé sa brillante carrière dans la fonction publique à titre de conseillère à la sécurité nationale auprès du premier ministre et de secrétaire associée du Cabinet, fonction qu'elle a occupée de 2006 à 2008. Auparavant, elle a été sous-ministre de la Sécurité publique, sous-ministre de la Défense nationale et sous-ministre des Transports. Elle siège actuellement aux conseils d'administration de Hospice at May Court, de la Fondation communautaire d'Ottawa, d'Entraide universitaire mondiale du Canada et de la Fondation Ditchley (section canadienne). Membre de l'Ordre du Canada, M^{me} Bloodworth a également reçu le Prix pour services insignes de la fonction publique du Canada et la médaille Vanier de l'Institut d'administration publique du Canada.

Kerry Buck était, jusqu'à tout récemment, secrétaire adjointe, secteur économique, au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Avant cette nomination, elle était l'ambassadrice du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord (OTAN). Elle a occupé des postes de haute direction au sein d'Affaires mondiales Canada : directrice politique et sous-ministre adjointe

pour la sécurité internationale et les affaires politiques; sous-ministre adjointe pour l’Afrique et pour l’Amérique latine et les Caraïbes; chef du groupe de travail sur l’Afghanistan; directrice générale pour le Moyen-Orient et le Maghreb, pour l’Afghanistan et pour la diplomatie publique et les affaires fédérales-provinciales; directrice des droits de la personne.

Ward Elcock possède plus de 40 ans d’expérience dans la fonction publique canadienne. Il a été conseiller spécial en matière de passage de clandestins et de migration illégale au Bureau du Conseil privé (2010-2016). Auparavant, il a été coordonnateur fédéral de la sécurité des Olympiques et des sommets du G8 et du G20 (2007-2010), sous-ministre de la Défense nationale (2004-2007), directeur du Service canadien du renseignement de sécurité (1994-2004) et sous-greffier pour la sécurité et le renseignement au Bureau du Conseil privé (1989-1994). Avant cette dernière nomination, M. Elcock a été avocat général au Bureau du Conseil privé, secrétaire adjoint du Cabinet (législation et planification de la Chambre) au Bureau du Conseil privé et avocat général, Services juridiques, au ministère de l’Énergie, des Mines et des Ressources.

Richard Fadden a été conseiller à la sécurité nationale auprès du premier ministre du Canada (2015-2016). Avant, il a été sous-ministre de la Défense nationale (2013-2015) et directeur du Service canadien du renseignement de sécurité (2009-2013). De plus, il a été sous-ministre de Citoyenneté et d’Immigration Canada (2006-2009) et de Ressources naturelles Canada (2005-2006). Il a également été président de l’Agence canadienne d’inspection des aliments (2002-2005) et sous-greffier et conseiller juridique au Bureau du Conseil privé (2000-2002), où il a aussi cumulé les fonctions de coordonnateur de la sécurité et du renseignement (2001). Au cours de sa carrière, M. Fadden a occupé divers postes au ministère des Affaires extérieures, au Bureau du vérificateur général du Canada, à Ressources naturelles Canada et au Secrétariat du Conseil du Trésor.

Masud Husain a pris sa retraite du Service extérieur du Canada en 2021; il était alors directeur général et conseiller juridique adjoint à Affaires mondiales Canada. Avant cette nomination, il était ambassadeur du Canada aux Émirats arabes unis et envoyé spécial auprès de l’Organisation de la coopération islamique. Ses autres affectations à l’étranger comprennent la Mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à New York et des ambassades aux Pays-Bas, en Jordanie et en Syrie. M. Husain a également siégé à Affaires mondiales Canada à Ottawa à titre de directeur général pour le Moyen-Orient et de directeur exécutif de la Division du droit pénal et diplomatique.

Daniel Jean a été conseiller à la sécurité nationale et au renseignement auprès du premier ministre du Canada (2016-2018). Auparavant, il a assumé les fonctions de sous-ministre des Affaires étrangères (2013-2016) et de sous-ministre de Patrimoine canadien (2010-2013). Il a également occupé divers postes de sous-ministre de 2007 à 2010, tout d’abord comme secrétaire associé au Conseil du Trésor et ensuite sous-secrétaire (Opérations) au Bureau du Conseil privé. Avant d’être nommé sous-ministre, M. Jean a travaillé dans les domaines des relations internationales et des questions de migration au Canada et à l’étranger, avec deux affectations en Haïti, deux aux États-Unis (Buffalo et Washington) et une à Hong Kong.

Margaret McCuaig-Johnston a, au cours d’une carrière de 37 ans dans la fonction publique, occupé des postes de haute direction au sein des gouvernements du Canada et de l’Ontario. Plus récemment, elle a été vice-présidente exécutive du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie. Avant cette nomination, elle était sous-ministre adjointe pour la technologie et les programmes énergétiques à Ressources naturelles Canada. Elle a également

été sous-ministre adjointe au ministère des Finances. M^{me} McCuaig-Johnston a occupé des postes de direction à Industrie Canada, au Conseil consultatif national des sciences et de la technologie du premier ministre, au ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie et au Bureau du Conseil privé.

John McNee a été secrétaire général du Centre mondial du pluralisme de 2011 à 2019. Diplomate de carrière, il a été le représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies à New York de 2006 à 2011. Au cours de sa carrière, il a également été ambassadeur en Belgique, au Luxembourg, en Syrie et au Liban, et a été représentant du Canada au Conseil de l'Europe. En outre, il a été affecté à Tel-Aviv, Londres et Madrid. M. McNee s'est joint au ministère des Affaires extérieures en 1978, où il a occupé divers postes dont celui de sous-ministre adjoint pour l'Afrique et le Moyen-Orient. Il a également travaillé au sein du Secrétariat de la politique étrangère et de la défense du Bureau du Conseil privé.

Roland Paris est professeur et directeur de l'École supérieure d'affaires publiques et internationales de l'Université d'Ottawa. Il est également chercheur associé au Royal Institute of International Affairs (Chatham House), au Royaume-Uni. Directeur fondateur du Centre d'études en politiques internationales, il a assumé divers rôles consultatifs au sein du gouvernement, dont celui de conseiller sur les politiques étrangère et de défense auprès du premier ministre du Canada. Ses travaux sur la sécurité internationale, les conflits civils, la consolidation de la paix et les politiques étrangères du Canada et des États-Unis ont été publiés dans des revues spécialisées prestigieuses et ont remporté plusieurs prix, dont le Grawemeyer Award for Ideas Improving World Order.

Morris Rosenberg a été président et chef de la direction de la Fondation Trudeau. Avant cette nomination, il était sous-ministre des Affaires étrangères (2010-2013), sous-ministre de Santé Canada (2004-2010) et sous-ministre de la Justice et sous-procureur général du Canada (1998-2004). M. Rosenberg a amorcé sa carrière dans la fonction publique au ministère de la Justice en 1979. De 1989 à 1993, il a été sous-ministre adjoint, Corporations et Politique législative, au ministère de la Consommation et des Corporations. Il a par la suite été sous-secrétaire au Cabinet, Politique du développement économique et régional, au Bureau du Conseil privé (1993-1996). En 1996, il a été nommé sous-secrétaire au Cabinet (Opérations).

Nada Semaan a connu une brillante carrière qui l'a mené à occuper de nombreux postes différents aux plus hauts niveaux du gouvernement fédéral canadien : directrice et chef de la direction du CANAFE (Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada); sous-ministre déléguée d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, vice-présidente exécutive de l'Agence des services frontaliers du Canada, sous-ministre déléguée à Patrimoine canadien, secrétaire adjointe au Secteur économique du Secrétariat du Conseil du Trésor, sous-ministre adjointe à la Direction générale des programmes financiers pour l'agriculture à Agriculture et Agroalimentaire Canada, et sous-ministre adjointe, Systèmes, à Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Madelaine Drohan est une auteure et journaliste primée qui a couvert les affaires et la politique du Canada, de l'Europe et de l'Afrique. Entre 2006 et 2020, elle était correspondante au Canada pour *The Economist*. En 2004, son livre *Making a Killing: How and why corporations use armed force to do business* a remporté le Prix du livre d'Ottawa et a été finaliste pour le prix National Business Book of the Year. M^{me} Drohan a été titulaire de bourses de recherche au Forum des politiques publiques (2015-2016), à la Chumir Foundation for Ethics in Leadership (2004-2005) et à la Fondation Reuters de l'Université d'Oxford (1998-1999). Elle a également

écrit une série de rapports qui portent sur les politiques publiques canadiennes. Elle a en outre été directrice de l'institut Nord-Sud, du Partenariat Afrique Canada et de Transparency International Canada. En 2001, elle est devenue la première femme à recevoir le prix Hyman-Solomon pour l'excellence journalistique dans le domaine des politiques publiques.



École supérieure d'affaires
publiques et internationales
Graduate School of **Public**
and **International Affairs**

120 University
Room / pièce 6005
Ottawa, Ontario, Canada K1N 6N5
613-562-5689
api@uottawa.ca